

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ÉTRANGER : 40 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

COMPTE RENDU INTEGRAL — 49^e SEANCE

1^{re} Séance du Samedi 9 Novembre 1968.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1969 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4231).

Postes et télécommunications.

MM. Danel, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; Wagner, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Guéna, ministre des postes et télécommunications.

MM. Commenay, Buot, Mme Prin, MM. Dumortier, de Montesquiou, Vollquin, Rossi, Ehm, Tibéri.

M. le ministre des postes et télécommunications.

Art. 37 :

Adoption des crédits des postes et télécommunications.

Art. 38 :

Adoption des autorisations de programme inscrites au paragraphe I.

Adoption des crédits inscrits au paragraphe II.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

2. — Ordre du jour (p. 4245).

PRESIDENCE DE M. MARCEL ANTHONIOZ,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente minutes.
M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1969 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1969 (n° 341, 359).

Postes et télécommunications.

M. le président. Nous abordons l'examen du budget annexe des postes et télécommunications, dont les crédits figurent aux articles 37 et 38.

Le débat a été organisé comme suit :

Gouvernement, 40 minutes ;

Commissions, 25 minutes ;

Groupes :

- Union des démocrates pour la République, 30 minutes ;
- Républicains indépendants, 35 minutes ;
- Fédération de la gauche démocrate et socialiste, 30 minutes ;
- Communiste, 10 minutes ;
- Progrès et démocratie moderne, 10 minutes ;
- Isolés, 5 minutes.

La parole est à M. Danel, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les postes et télécommunications (Applaudissements.)

M. Liévin Danel, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, en présentant, l'an dernier, le projet de budget des P. T. T. pour 1968, j'indiquais à l'Assemblée nationale que l'augmentation des crédits d'équipement nous permettait d'envisager un redressement progressif de la qualité des services rendus par le ministère ainsi qu'une certaine atténuation des retards accumulés depuis de trop nombreuses années.

Vous avez compris, mes chers collègues, que je voulais parler du téléphone, qui traumatise encore et à juste titre la plupart des Français, provoquant même dans les services comme parmi les usagers une sorte de fatalisme désespérant qui déforme les vœux précises que l'on devrait en avoir.

Il y a actuellement un décalage entre les projets du Gouvernement, qui désire créer des entreprises nouvelles ou les décentraliser vers la province, construire des logements, des hôpitaux, des ensembles universitaires et scolaires, que sais-je encore, et l'insuffisance notoire des possibilités de raccordement téléphonique de ces différents centres d'activité à un réseau surchargé. Tous y ont droit cependant. Mais l'afflux nouveau ne permet pas d'envisager un rattrapage rapide du retard.

Plus de 436.000 demandes sont encore insatisfaites, et ce chiffre ne tient pas compte des demandeurs découragés qui préfèrent ne pas déposer de dossier, sachant que le téléphone ne leur sera pas installé avant deux ou trois ans.

Tout n'est pas désespérant, cependant, dans ce budget. C'est ainsi que le Gouvernement, prenant en considération la détresse de la situation, a bien voulu accorder cette année aux P. T. T. une augmentation de crédits substantielle, en dépit des difficultés du budget général.

D'autre part, le ministre des P. T. T. a porté tous ses efforts sur les télécommunications, ce qui permettra sans doute de poursuivre, voire d'accroître l'amélioration amorcée.

En effet, le tableau comparatif des demandes d'abonnement et des abonnés raccordés fait apparaître qu'entre 1960 et 1967 le déficit a été constant, tandis qu'en 1967 et pour les huit premiers mois de 1968 il y eut plus d'abonnés raccordés que de demandes insatisfaites. Nous remontons donc doucement la pente.

Cela démontre la bonne utilisation des crédits accordés précédemment et l'heureuse gestion de ce service, et nous devons en savoir gré au ministre et à ses collaborateurs.

Je ne ferai pas l'historique de la création du budget annexe des postes et télécommunications, dont les grandes lignes sont retracées dans mon rapport écrit.

« Véritable industrie » devant dégager son propre compte d'exploitation, le ministère des P. T. T. doit, grâce à ce budget, pouvoir s'adapter aux nécessités des progrès techniques et aux besoins des usagers.

Je ne m'étendrai pas sur les structures — j'en ai traité les années précédentes — ni sur les organismes de contrôle institués par le ministre et dont les résultats se font heureusement sentir.

Le Gouvernement, de son côté, préconise de façon pressante une politique générale d'équilibre de gestion pour les services publics, et le rapport Nora, récemment publié, en confirme le but et les moyens.

Cet équilibre, cependant, ne peut être atteint que si les services rendus sont payés à leur juste valeur. Or vous savez, mes chers collègues, que de nombreux services assurés par les P. T. T. engendrent un déficit important.

Que ce déficit, sur lequel le ministère des P. T. T. constitue, si j'ose dire, un manque à payer pour d'autres administrations, je le conçois. Mais alors, sommes-nous en faveur de la vérité des ressources et des charges pour chacun, ou bien aurons-nous longtemps encore recours à ces décalages qui faussent toutes les estimations ?

Votre commission des finances, par exemple, déplore depuis des années que le taux d'intérêt consenti par le Trésor pour les sommes que les chèques postaux mettent à sa disposition ne puisse être plus élevé. Fixé depuis longtemps à 1,5 p. 100, il ne couvre que partiellement les frais de ce service et le contraint chaque année au déficit, du fait d'une rémunération insuffisante.

En effet, les charges seront couvertes en 1969 dans une proportion de 61 p. 100, soit 34 p. 100 par les taxes diverses et 27 p. 100 seulement par l'intérêt versé par le Trésor. Le taux de cet intérêt devrait être porté à 3,6 p. 100 pour couvrir le déficit de 39 p. 100.

Si l'on tient compte du fait que les mandats et recouvrements à domicile laissent eux aussi un déficit de 161 millions, c'est au total 786 millions qui manquent pour assurer l'équilibre de ces services.

Quant aux tarifs consentis à la presse, ils accuseront en 1969 une moins-value de recettes de 385 millions, en augmentation constante depuis 1965, époque à laquelle le déficit réel était de 273 millions.

Tout cela nous empêche d'avoir une vue claire et précise de l'équilibre d'exploitation.

Celui-ci a d'ailleurs été de nouveau compromis par les événements de mai et de juin. En effet, les protocoles d'accord Oudinot représenteront, en année pleine, une charge d'environ un milliard de francs, pour faire face à la fois aux majorations de salaires et aux créations d'emplois nécessitées par la réduction de la durée du travail.

En dépenses de fonctionnement, est prévue en 1969 la création de 9.000 emplois, création échelonnée à raison de 1.800 emplois en avril, 1.200 en juillet et 1.800 en octobre.

D'autre part, je vous rappelle, monsieur le ministre, les nombreuses demandes qui vous ont été adressées en ce qui concerne tant les rémunérations que les conditions de travail du personnel des postes et télécommunications.

J'évoque par ailleurs les améliorations qui ont été apportées par les protocoles d'accord du mois de mai. Mais ceux-ci n'ont évidemment eu leur effet que sur le plan national. Il s'agit maintenant de trouver des avantages spécifiques à votre personnel pour ses rémunérations, son logement et ses conditions de travail.

Si nous dégageons de ces 9.000 emplois nouveaux les 6.500 créés afin de respecter les clauses du protocole d'accord sur la durée du travail, il reste en fait la création de 2.500 emplois, chiffre nettement inférieur aux prévisions du V^e Plan.

Une partie importante de ces emplois nouveaux est représentée par des auxiliaires utilisés pour faire face aux à-coups du trafic, aux besoins saisonniers, et pour assurer la transition dans les centraux en cours d'automatisation.

En ce qui concerne cette catégorie de personnel, je voudrais appeler votre attention, monsieur le ministre, sur le fait que les auxiliaires, dont la fluctuation de l'emploi peut être comparée à celle du secteur privé, n'ont pas les garanties de ce secteur en cas de licenciement. Il y a là un problème social qui se pose incontestablement, comme se pose aussi celui des standardistes aveugles.

L'administration des télécommunications et les constructeurs de standards ont cependant apporté une solution complète et définitive aux problèmes qui les préoccupent à juste titre, et nous ne pouvons que les en féliciter.

Mais votre rapport sur se doit, en soulignant cet effort, de prier le Gouvernement de mettre tout en œuvre, grâce notamment à une publicité faite en faveur de ces handicapés visuels, afin de faciliter leur admission dans les trop rares emplois qui leur sont accessibles. C'est un devoir social et ce sera un encouragement pour ceux qui, par leur action, ont rendu espérance et dignité à des milliers de familles.

Pour couvrir les dépenses de main-d'œuvre qui, pour la poste seule, représentent 83 p. 100 des dépenses d'exploitation et qui ont été augmentées de 40 p. 100 de 1965 à 1968, il a été nécessaire de procéder à des rajustements de tarifs de certains services. Toutefois, malgré ces charges et l'économie globale de 1 p. 100 décidée sur le budget général par le Gouvernement, les dotations budgétaires prévues pour 1969, qui s'élèvent à 2.885 millions de francs, mettent les P. T. T. en position favorable par rapport aux prévisions du Plan, 517 millions environ étant essentiellement affectés à l'équipement des télécommunications.

Je voudrais insister particulièrement sur les nouveaux tarifs postaux applicables aux entreprises de vente par correspondance.

Vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, combien la situation de ces entreprises est tributaire de votre ministère. Permettez-moi de vous donner quelques indications qui vous éclaireront, si besoin est, sur l'importance de ce secteur d'activité.

En pleine expansion, créatrices de milliers d'emplois dans un éventail très étendu, les entreprises de vente par correspondance réalisent, à marge bénéficiaire réduite, un chiffre d'affaires annuel de 2.500 millions de francs.

Durement concurrencées par l'Allemagne, l'Angleterre et les Etats-Unis, elles sont, depuis quelques années, frappées par des augmentations de charges dues à la fois à la T. V. A., irrécupérable sur les P. T. T., soit environ 75 p. 100 du montant des frais de port, et aux hausses des tarifs de la poste et de la S. N. C. F. Elles se trouvent ainsi dans une position difficile face à leurs concurrents.

Des filiales étrangères sont déjà installées à Orléans, Paris, Strasbourg et Reims, qui bénéficient des avantages procurés par leurs centrales d'achats situées hors de nos frontières, tandis que les entreprises françaises achètent en France environ 95 p. 100 de leurs articles.

Vous voyez donc que les services ministériels de l'emploi et des finances sont intéressés au plus haut point par ce genre d'activité.

Vous n'ignorez pas non plus que le support de leurs ventes est constitué par un catalogue expédié plusieurs fois par an, les colis étant ensuite acheminés par chemin de fer pour un quart, par la poste pour les trois quarts de leur volume.

C'est pourquoi le budget des P. T. T. devrait prévoir une certaine modulation des hausses des tarifs postaux appliqués à ces entreprises, qui ont réalisé avec les P. T. T., en 1966 — c'est le dernier résultat connu — 200 millions de francs de chiffre d'affaires.

Le syndicat des entreprises de ventes par correspondance a établi diverses propositions qui pourraient retenir votre attention, monsieur le ministre, et je vous serais très reconnaissant si vous vouliez bien les étudier favorablement et envisager avec le syndicat une solution à ce grave problème.

M. Yves Guéna, ministre des postes et télécommunications. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Danel ?

M. Liévin Danel, rapporteur spécial. Volontiers, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre des postes et télécommunications, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre des postes et télécommunications. Je voudrais vous répondre immédiatement au sujet des ventes par correspondance.

Si nous sommes obligés de recourir à certains ajustements de tarifs, c'est parce que nous n'avons pu faire autrement, vous vous en doutez bien.

Il va de soi que les entreprises de vente par correspondance jouent dans le pays un rôle très important qui n'échappe pas au ministère des P. T. T.

Le Gouvernement souhaite favoriser ce genre de ventes et, dans toute la mesure du possible, le ministère des P. T. T. veillera à ce que les répercussions des inévitables augmentations de tarifs gênent le moins possible cette activité.

Nous sommes en train d'étudier de ce point de vue les modalités éventuelles des augmentations de tarifs prévues. Des conversations sont en cours entre la direction générale des postes et les entreprises de vente par correspondance. Celles-ci, bien entendu, ne bénéficieront pas d'une exemption totale, mais nous espérons trouver un système qui évitera que les tarifs postaux ne les frappent trop lourdement. Je tenais à vous le dire dès maintenant.

M. Liévin Danel, rapporteur spécial. Je vous remercie, monsieur le ministre.

La commission des finances regrette que le ministère des P. T. T., qui fut à une certaine époque le modèle des services publics, ait été délaissé au point d'être aujourd'hui en butte à toutes les critiques, surtout en ce qui concerne les télécommunications.

On doit en effet constater que, depuis quelques années, la qualité des services rendus au public se détériore peu à peu, et je doute que le système de la lettre rapide et de la lettre lente contribue à l'améliorer.

Il est cependant des initiatives qui pourraient faciliter le service postal sans entraîner la moindre dépense. Il arrive, par exemple, que le courrier collecté dans les bureaux de poste ne puisse parvenir à temps aux trains et aux avions, les camions qui le transportent étant retardés par les embouteillages de la circulation. Ne pourriez-vous, monsieur le ministre, demander à M. le préfet de police d'autoriser les voitures postales à utiliser les voies rapides actuellement réservées aux autobus et aux taxis ? L'acheminement du courrier serait ainsi grandement accéléré, au grand bénéfice des usagers.

Pour conclure, je voudrais rappeler que nous devons, l'an prochain, nous occuper des orientations du VI^e Plan. C'est avec une insistance toute particulière que votre rapporteur demande au Gouvernement qu'une place de tout premier rang y soit faite aux besoins du ministère des postes et télécommunications, pour lui rendre l'efficacité et la qualité qui ont été sa fierté dans le passé.

Il faut examiner ce problème en fonction d'un avenir qui prévoit une expansion dans tous les domaines, économique, industriel et culturel, dans la perspective d'une augmentation sensible de la population et dans celle d'échanges internationaux qui iront en s'amplifiant.

Nous ne pouvons plus, à notre époque, considérer le téléphone comme un objet de luxe. C'est un élément essentiel de la vie quotidienne, et il est insupportable que le ministère des P. T. T., malgré ses efforts mais faute de moyens, soit sans cesse acculé à des impasses de tous ordres qui risquent, s'il n'y est mis bon ordre, d'aller en s'aggravant.

Espérons que l'appel que lance la commission des finances au nom des usagers, que tous ici nous représentons, sera entendu du Gouvernement.

Je vous prie, mes chers collègues, de vous joindre à votre rapporteur et de faciliter le redressement en cours en votant le budget annexe des postes et télécommunications. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Wagner, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. (Applaudissements.)

M. Robert Wagner, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, les rapports écrits de mon ami Danel et de moi-même, présentés au nom de nos commissions respectives, ont été distribués il y a une huitaine de jours. Tous nos collègues les ont certainement lus et sans doute approuvés, ce qui explique, je le suppose du moins, les nombreuses absences de ce matin. Cela ne diminue en rien, naturellement, la qualité de l'auditoire ! (Sourires.)

M. Danel, rapporteur spécial de la commission des finances, a fait un exposé très précis sur les divers aspects de votre budget ; je ne peux qu'approuver ce qu'il a écrit et ce qu'il a dit sur les postes, les chèques postaux, les problèmes du personnel. Je n'y reviendrai donc pas au nom de la commission de la production et des échanges, et je me bornerai à un certain nombre d'observations touchant d'une part le domaine plus technique des télécommunications et d'autre part certains problèmes intéressant les collectivités locales.

Périodiquement, on affirme à tous les Français que le problème du téléphone est un des soucis majeurs du Gouvernement, et que les mesures nécessaires seront prises pour rattraper le retard. Et il est vrai que chaque année les crédits de votre budget vont en augmentant. Je ne connais personne qui ne soit intimement persuadé que l'aménagement du territoire dépend dans une large mesure de notre équipement en télécommunications. Vous même, et tous les fonctionnaires de votre département, font de leur mieux pour organiser, hélas ! la misère de notre réseau téléphonique.

Mais quand vient le moment de décider des crédits qui seront mis à votre disposition pour rattraper le retard, on oublie un peu les belles promesses et on renvoie ce rattrapage à l'année suivante ou au plan suivant.

Oh, je sais bien que vos crédits ont été majorés de façon sensible par rapport à ceux de 1968, mais cette majoration me paraît tout juste suffisante pour couvrir une expansion normale du rythme de croisière, et non pour combler un retard qui, comme l'a rappelé M. Danel, porte sur plus de 400.000 demandes non satisfaites, sans compter celles qui ne sont pas satisfaites parce qu'elles n'ont pas encore été formulées sachant qu'elles ne pourraient pas aboutir.

Il est vrai que vos emprunts sur le marché financier sont allés en augmentant depuis quelques années, mais dans le même temps, on vous a privé de la possibilité de recourir aux emprunts de la Caisse des dépôts et consignations, de sorte

qu'après remboursement de ces emprunts on s'aperçoit que le montant net des emprunts intérieurs est passé en cinq ans de 375 millions à 177 millions. Voilà, reconnaissons-le, qui ne facilitera pas votre tâche; pour notre part, nous ne pouvons pas accepter cet état de choses. Il est indispensable que le ministre des finances et le Premier ministre vous donnent les moyens d'opérer les réalisations indispensables. Autrement dit, dans les conditions actuelles, votre problème est insoluble et il faut que votre collègue des finances lui trouve une solution à l'échelle de ce problème national.

Il est un domaine où la situation est plus satisfaisante et à propos duquel je désire vous féliciter: celui du téléx où vous avez poursuivi des efforts méritoires; j'espère, comme vous l'avez dit en commission, que le problème du téléx sera totalement résolu dans les années à venir et que nous pourrions vraiment disposer de lignes de qualité pour les transmissions de données. Le téléx est devenu un instrument indispensable à l'expansion économique. Il n'est pas un dirigeant d'entreprise moderne qui puisse s'en dispenser.

Le téléx, vous le savez, fonctionne parfois d'une façon déficiente parce que certaines lignes ne sont pas bonnes. Lorsque vous serez parvenu à installer des lignes de qualité et que les transmissions de données pourront être réalisées, vous aurez agi utilement pour aider l'économie nationale.

J'en viens aux avances remboursables des collectivités locales. La commission de la production et des échanges a approuvé à l'unanimité une demande, renouvelée chaque année, de notre collègue M. Roucaute concernant le remboursement du capital. Nous souhaitons que ce remboursement soit complété par le remboursement des intérêts. En effet, les collectivités locales supportent de lourdes charges et il n'est pas normal qu'elles paient des intérêts souvent beaucoup plus lourds que ceux que vous versez normalement pour vos emprunts sur le marché financier.

M. Bertrand Denis souhaite qu'un large appel soit fait à l'industrie privée pour exécuter certains travaux chaque fois que vous ne disposez pas du personnel d'exécution nécessaire. On comprend d'ailleurs que vous ne puissiez pas embaucher des agents qui, dans quelques années, je le souhaite, ne seraient plus utiles puisque les lignes seraient posées. De nombreuses entreprises privées pourraient donc, dans ces cas, vous seconder utilement.

M. Moncelet, en commission, a regretté — et nous le regrettons tous — que les communes éprouvent de si grandes difficultés pour emprunter les fonds nécessaires à la construction des bâtiments destinés aux P. T. T. Nous vous demandons, monsieur le ministre, pour aider les communes, d'intervenir auprès de M. le ministre des finances afin que des dispositions soient prises concernant la construction de ces bâtiments publics qui finalement servent à tous les Français.

Enfin — nous vous l'avons demandé en commission et vous nous avez répondu partiellement — nous aimerions savoir sous quel délai toutes les techniques nouvelles, laser, guides d'ondes et autres qui font l'objet de brillantes études par les soins de vos techniciens, pourront être utilisés — pas seulement à titre expérimental — mais pratiquement.

Monsieur le ministre, je tiens à vous dire encore quelques mots au sujet du téléphone. La France a besoin de l'expansion économique que lui a annoncée le ministre des finances, et dont quotidiennement la presse fait état. Comment obtenir la création d'emplois nouveaux, si les entreprises qui doivent se développer ne peuvent obtenir des moyens de communication modernes? On veut créer des villes nouvelles en province et dans la région parisienne. Il faudrait que vous puissiez disposer de crédits spéciaux pour réaliser les infrastructures nécessaires avant même l'implantation des industriels dans ces zones. S'ils ne sont pas assurés de disposer du téléphone, ils ne viendront pas s'installer, la décentralisation et la déconcentration que nous souhaitons ne s'opéreront pas et, par conséquent, nous priveront de la création des emplois nouveaux indispensables à l'expansion de nos villes.

Nous ne pouvons pas attendre la fin du VI^e Plan pour nous équiper. C'est immédiatement qu'il faut le faire. Vous devez obtenir des crédits supplémentaires afin qu'à la fin du VI^e Plan, le retard soit réellement rattrapé.

Je voudrais être optimiste monsieur le ministre, et je souhaite me tromper en ne l'étant pas. La commission de la production et des échanges a approuvé votre budget pour 1969, mais je dois bien vous dire que c'est parce qu'elle ne pouvait pas faire autrement. J'ai conscience d'être un peu désagréable, mais je ne vous cache pas que si nous avions eu la certitude qu'en refusant votre budget vous auriez pu obtenir des crédits plus importants, nous l'aurions fait. Du moins, espérons-nous ferme-

ment que l'exercice prochain comporte une réelle augmentation de ces crédits à l'échelle des besoins de notre pays. Et, lorsque vous en disposerez, nous faisons confiance à vous et à tous les fonctionnaires de votre administration, pour apporter une solution à ce problème national de l'expansion économique de notre pays. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des postes et télécommunications. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et sur divers bancs.)

M. Yves Guéna, ministre des postes et télécommunications. Devant les charges nouvelles qui déséquilibrent notre budget de cette année et qui pèseraient lourdement sur le budget de 1969, allions-nous maintenir notre effort d'équipement? Telle était la grande question qui se posait à nous et sur laquelle j'apporte à l'Assemblée une réponse positive.

Mais avant d'analyser notre budget d'équipement, brièvement en ce qui concerne la poste et les services financiers puisque aussi bien les excellents rapports de M. Danel et de M. Wagner me permettent d'être concis, plus longuement pour les télécommunications, nous évaluerons les dépenses nouvelles nées des événements du printemps; puis, en terminant, je proposerai à l'Assemblée les mesures nécessaires pour assurer l'équilibre, tant du budget de 1968 que de 1969.

Les augmentations de traitements et d'indemnités, les créations d'emplois permettant de diminuer la durée du travail, se chiffrent à 451 millions de dépenses supplémentaires pour 1968, la répercussion en année pleine, c'est-à-dire en 1969, représentant 1.001 millions, soit plus de 100 milliards d'anciens francs.

Je rappelle quelle réalité ces chiffres recouvrent pour la vie quotidienne de nos fonctionnaires. Les traitements, qui avaient déjà été augmentés de 2,25 p. 100 au 1^{er} février, l'ont été de nouveau de 4 p. 100 au 1^{er} juin 1968 et de 2,25 p. 100 au 1^{er} octobre; il s'y ajoute une majoration de 10 points pour l'ensemble de l'échelle indiciaire et de 5 points supplémentaires pour les catégories les plus modestes, fort nombreuses comme on le sait dans l'administration des P. T. T.; et 1.500 emplois ont été créés au titre de la réduction de la durée du travail dans la fonction publique. Je parle des avantages généraux accordés par le protocole dit « Oudinot ». S'y ajoutent les mesures propres au personnel des P. T. T., résultant de l'accord dit « Ségur » :

Création de 5.000 emplois destinés à permettre l'aménagement des horaires de travail aux P. T. T.;

Augmentation de 200 francs dès 1968 du taux de la prime de résultat d'exploitation;

Majoration du taux de la prime de rendement pour certains agents;

Augmentation de l'indemnité de risques et de sujétions de 25 p. 100;

Augmentation de 40 p. 100 de l'indemnité horaire pour travail de nuit;

Augmentation de 50 p. 100 de l'indemnité de technicité.

Ces diverses mesures, acquises au titre de l'année 1968, se traduisent par une augmentation sensible des rémunérations, notamment des plus modestes. Ainsi, le traitement de début du préposé célibataire à Paris, primes non comprises, augmenté-il de janvier à octobre de près de 20 p. 100 passant de 644 francs à 770 francs; pour l'agent d'exploitation dans les mêmes conditions, de 761 francs il atteint 897 francs.

Certes, l'effort sans précédent ainsi accompli en 1968 ne pouvait se poursuivre au même rythme en 1969. Néanmoins des avantages nouveaux viendront l'année prochaine améliorer encore la situation des fonctionnaires de mon administration. Indépendamment des mesures d'ordre général, les postiers bénéficieront :

De 9.000 emplois supplémentaires, dont 2.000 correspondant aux conséquences du protocole de 1968 et 7.000 liés à l'augmentation du trafic;

De la création d'emplois d'avancement nouveaux;

De la revalorisation de 11 indemnités pour un total de 2.355.000 francs;

Enfin de 9 millions d'augmentation des crédits sociaux.

Telles sont les mesures nouvelles prévues en 1969.

Malgré ces charges pour une large part imprévues, le budget d'équipement de la poste et des services financiers permettra, à peu de chose près, de maintenir l'échéancier du V^e Plan. La

poste aurait dû disposer en 1969 de 237 millions de francs d'autorisations de programme; en fait son enveloppe sera de 223 millions. Pour les services financiers, le chiffre passe de 87 millions à 77.200.000 francs. On voit que l'inévitable ralentissement des dépenses publiques ne se traduit pour ces deux services que par un léger décalage qui pourra vraisemblablement être rattrapé en 1970. On peut donc dire que s'agissant de la poste et des services financiers, l'exécution du V^e Plan n'est pas compromise.

Aux télécommunications, les perspectives sont différentes. Non seulement le Plan sera exécuté, mais il s'y ajoutera un important programme supplémentaire.

Il était clair, dès l'an dernier, c'est-à-dire alors que le V^e Plan commençait à peine de s'exécuter, qu'il était nettement insuffisant au regard de nos besoins en équipements téléphoniques. Aussi nous vous avons présenté pour 1968 un budget d'équipement en progression de 25 p. 100. Puis une étude menée par une commission composée de représentants des P. T. T., des finances et du ministère de l'industrie avait estimé, voilà un an, que pour nous permettre d'aborder dans les meilleures conditions le VI^e Plan, le taux d'accroissement des dépenses d'équipement pour les télécommunications devrait être en 1969, puis en 1970, en progression d'au moins 18 p. 100 d'une année sur l'autre. Nous avons voulu que ce pourcentage de 18 p. 100 fût respecté en 1969, non seulement en valeur mais en volume, ce qui nous conduisait à le relever, en raison de l'augmentation des charges dans l'industrie.

Après avoir pris les contacts nécessaires avec les industriels qui sont les habituels fournisseurs des P. T. T., il nous est apparu que cet objectif pourrait être atteint avec un redressement de 2,5 p. 100 des prévisions, c'est-à-dire une augmentation de 20,5 p. 100 par rapport à cette année. C'est ainsi que le budget d'équipement des télécommunications étant de 2.029 millions en 1968, nous vous proposons le chiffre de 2.445 millions pour 1969.

Je tiens à cette occasion à souligner l'effort qui a été accompli à notre demande par l'industrie française des télécommunications puisque aussi bien le relèvement des salaires aurait dû conduire à une hausse automatique des prix de 8 p. 100 environ. Ce résultat ne signifie point que notre matériel était surpayé dans le passé, mais que le volume accru des commandes et la garantie d'une progression des investissements, permettent de mener une meilleure politique des prix.

Nous estimons d'ailleurs que dans l'avenir d'autres baisses pourront intervenir pour ces motifs et aussi grâce à la simplification de certains matériels obtenue par une coopération étroite entre la direction générale des télécommunications et ses fournisseurs. Ainsi pensons-nous que les prix en 1969 pourraient, l'un dans l'autre, être maintenus à un niveau proche de celui de 1966.

Aussi la réévaluation du Plan conserve-t-elle toute sa valeur. On se rappelle qu'à l'origine le total des investissements dans les télécommunications pour les cinq années considérées avait été arrêté à 8.700 millions, auxquels pourrait s'ajouter une tranche optionnelle de 1.000 millions. Or aujourd'hui, et dans la mesure où vous voudrez bien approuver ce budget, les quatre premières années — compte tenu de 145 millions d'autorisations de programmes supplémentaires correspondant à l'emprunt 1967 en eurodevises et 40 autres millions provenant d'un emprunt auprès de la Banque européenne d'investissement — atteignent un total de 7.740 millions.

Avec la même progression de crédits en 1970, c'est à une somme globale de 10.700 millions environ que nous arriverons, et compte tenu des avances remboursables nous y aurons ajouté 1.000 millions supplémentaires. Ainsi rejoignons-nous l'hypothèse intermédiaire qui avait été envisagée par le commissariat au Plan, mais qui dans un premier temps n'avait pas été retenue. On mesure l'ampleur du redressement entrepris.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. le ministre des postes et télécommunications. L'Assemblée voudra sans doute savoir ce que représentent concrètement ces crédits. Il va de soi que toutes les opérations programmées au V^e plan seront exécutées.

Comment allons-nous utiliser les crédits supplémentaires que nous avons dégagés ? Nous avons défini deux grandes priorités : l'écoulement du trafic interurbain et l'automatisation accélérée de notre réseau téléphonique, ce qui signifie que les raccordements d'abonnés, tout en se poursuivant à un meilleur rythme, ne peuvent bénéficier du même degré de priorité. En effet, l'essentiel dans l'état actuel de notre réseau est d'en renforcer les équipements de base beaucoup plus que de multiplier des postes dont l'utilisation ne donnerait pas pleine satisfaction aux usagers.

Priorité donc à l'amélioration du trafic interurbain. A cet égard, nous établirons 2 millions de kilomètres de circuits supplémentaires, soit 20 p. 100 de plus que les prévisions du Plan, d'autre part, alors que le V^e Plan avait envisagé la construction de 18 centres de transit 4 fils, nous en implanterons 9 ou 10 de plus. On voit donc que nous avons vraiment mis l'accent sur cet aspect du problème.

Sans doute cela n'apparaît-il pas encore de façon nette pour les usagers car il faut de 18 mois à 2 ans entre le lancement d'une opération et la mise en service des installations correspondantes. Au total, à la fin de la période d'exécution du V^e Plan, nous pouvons compter sur une bonne fluidité du trafic, étant entendu que l'amélioration sera progressive à partir de l'année prochaine.

La deuxième priorité est l'automatisation : nous avons posé le principe de l'automatisation par groupements entiers pour des raisons de rentabilité. L'automatisation globale de la région Nord-Pas-de-Calais est engagée ; la Bretagne va, dans les plus brefs délais, bénéficier également d'une opération d'envergure intéressante une vingtaine de groupements. Le taux d'automatisation actuel de notre réseau téléphonique est de 73 p. 100. Nous comptons à la fin du Plan arriver à un taux d'environ 87 p. 100.

Néanmoins, nous n'avons nulle intention de négliger les raccordements. Il se trouve que les demandes d'abonnements nouveaux en instance au 31 août 1968 se montaient à 389.500. J'indique en passant qu'à ce sujet je ne suis pas tout à fait d'accord avec le chiffre qu'a cité M. le rapporteur. Sans doute est-ce parce que nous ne parlons pas de la même chose. J'entends par demandes d'abonnements nouveaux en instance les demandes d'abonnements auxquelles il ne peut pas être satisfait dans un très bref délai en raison d'une impossibilité technique, mais ces demandes plafonnent depuis 1966. Il n'y a pas dans ce secteur de dégradation. Sans doute allons-nous même, sauf soudaine flambée de la demande, vers une légère amélioration.

L'activité de nos services progresse. Alors qu'en 1966, puis en 1967, nous avons construit quelque 190.000 lignes nouvelles, cette année, malgré les grèves, nous en réaliserons environ 200.000. Au total, compte tenu des lignes résiliées et réutilisées, nous aurons satisfait en 1968 à 300.000 demandes d'abonnements nouveaux. Si ce résultat paraît encore modeste, je demande de nouveau qu'on ne s'appuie pas sur lui pour juger l'administration des P. T. T. étant donné, je le répète, que nous avons fait passer les raccordements en seconde urgence, donnant la priorité à d'autres opérations.

J'ajoute enfin que pour le téléx nous aurons raccordé cette année autant d'abonnés que nous aurons enregistré de demandes nouvelles. Comme le rythme des raccordements augmente de près de 25 p. 100 par an, il est permis de penser que la liste d'attente sera pratiquement nulle à la fin du V^e Plan.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. le ministre des postes et télécommunications. Voilà, mesdames, messieurs, l'effort que l'administration a entrepris pour assurer, malgré des difficultés soudaines, le maintien et le développement de son programme d'équipement. Mais il nous fallait trouver les ressources correspondantes et c'est pourquoi nous sommes conduits à demander maintenant à la représentation nationale, et, à travers elle, aux usagers des postes et télécommunications à leur tour un effort.

Il nous a semblé toutefois que, dans un secteur où les investissements sont rentables — je pense particulièrement aux télécommunications — nous pourrions recourir plus largement à l'emprunt. C'est ce que nous avons décidé, d'une part pour aider à combler le déficit de 1968, d'autre part pour financer une part croissante des investissements en 1969.

En 1968, toutes comptes faits, en reportant certains crédits de paiement et en escomptant une vive reprise du trafic téléphonique, nous estimons qu'il nous manquera au total 323 millions de francs pour équilibrer notre budget. Nous en demanderons 240 à l'emprunt et c'est dans ces conditions que nous avons lancé un emprunt en Allemagne fédérale par l'entremise de la Caisse nationale des télécommunications; cet emprunt a été immédiatement couvert.

En 1969, nous chiffrons le recours à l'emprunt à 555 millions ; je rappelle qu'il avait été limité à 358 millions en 1967 et à 410 cette année. Ainsi répondons-nous — je pense — dans une certaine mesure, au vœu de M. le rapporteur de la commission de la production et des échanges qui recommande, à juste titre, un plus large appel à l'emprunt.

Mais ce mode de financement ne suffisait pas, et de loin, pour faire face aux dépenses nouvelles. Aussi avons-nous dû nous résoudre à certaines augmentations des tarifs pour les télécommunications et pour la poste.

Pour les télécommunications, les augmentations sont intervenues au 1^{er} octobre dernier. Elles concernent les redevances d'abonnement pour les lignes principales et pour les postes supplémentaires, les taxes du service des abonnés absents et le mode de taxation des communications interurbaines.

Ces diverses mesures, qui ne touchent — on le notera — ni à la taxe de raccordement, ni à la taxe de base, doivent produire 77 millions de francs en 1968 et 471 millions en année pleine.

Ces nouvelles ressources étaient malheureusement insuffisantes pour assurer l'équilibre de notre budget de 1969. C'est pourquoi nous envisageons le relèvement, au début de l'année prochaine, des tarifs postaux. Nous en attendons environ 820 millions de francs, chiffre qui doit être rapproché des 1.545 millions de dépenses nouvelles de personnel.

C'est à cette occasion, mais sans relation avec le relèvement des tarifs, que nous apporterons, sous réserve d'études et de consultations qui se poursuivent, une modification à la classification du courrier. On sait de quoi il s'agit. Jusqu'à présent, le courrier ordinaire se subdivise en lettres et en imprimés. Une lettre affranchie à 30 centimes, au tarif actuel, est acheminée dans les plus brefs délais; un imprimé affranchi à 20 centimes est acheminé en seconde urgence. Mais le bénéfice de cette seconde classe est réservé aux imprimés et les plis doivent être remis ouverts afin que la vérification de leur contenu puisse s'opérer aisément.

A cette distinction juridique et formelle, nous proposons de substituer une distinction fondée uniquement sur la décision de l'usager; selon qu'il estimera son courrier plus ou moins urgent, il l'affranchira à l'un ou l'autre tarif, quel que soit le contenu du pli.

J'aurai ainsi expliqué simplement, je crois, une réforme qui a déjà causé beaucoup d'agitation, mais qui, comme on le voit, n'est pas vraiment révolutionnaire. Pourquoi l'adoptons-nous? Pour deux motifs. D'abord, dans l'intérêt de l'usager qui pourra bénéficier à volonté du tarif réduit, et nous savons que, notamment pour le courrier d'affaires, cette initiative est bien accueillie; ensuite, dans l'intérêt de l'administration qui, devant la montée du trafic, est obligée, sous peine d'asphyxie, d'alléger son service de nuit et de reporter une part de son trafic sur le service de jour.

Je pense, mesdames, messieurs, avoir donné à l'Assemblée un aperçu sincère de nos difficultés et des solutions que nous envisageons.

Nous avons le sentiment que, sur le point le plus difficile — le téléphone — nous avons fait tout le possible et même l'impossible pour redresser au plus vite une situation dont nous mesurons autant que tout autre la gravité. Un nouveau départ est pris, tant par l'augmentation des crédits que par l'amorce d'une politique industrielle que seule l'augmentation du volume des commandes pouvait permettre.

Je sais bien que ce redressement n'apparaîtra pas du jour au lendemain aux yeux des usagers et que certains continueront à dénoncer, parfois avec véhémence, des insuffisances d'ores et déjà corrigées.

Aussi est-il réconfortant pour moi de constater que vos deux commissions ont adopté ce projet de budget, et l'une d'elles à l'unanimité. Cette confiance que nous ont témoignée la commission des finances et la commission de la production et des échanges, c'est maintenant à l'Assemblée nationale tout entière que je la demande. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)*

M. le président. La parole est à M. Commenay.

M. Jean-Marie Commenay. Monsieur le ministre, tout en prenant acte avec satisfaction des efforts que vous avez accomplis depuis que vous avez pris en charge ce département et même de l'esprit nouveau que vous y avez suscité, je désire formuler quelques observations au nom du groupe Progrès et démocratie moderne.

Mon ami M. Rossi évoquera tout à l'heure les problèmes posés par les investissements. Je me bornerai donc, à cet égard, à présenter deux simples remarques.

Si l'effort décidé en 1968 pour le téléphone a été maintenu, les investissements pour la branche « poste » sont considérablement réduits puisque, pour cette branche, les objectifs du Plan ne seront atteints qu'à 65 p. 100.

Je sais — et vous l'avez observé — que la progression dans le domaine du téléphone ne fera pas sentir immédiatement tous ses effets. Néanmoins, il reste, comme M. Wagner l'a souligné, 400.000 prioritaires, dont il faudrait satisfaire au plus tôt les demandes.

En ce qui concerne le recours à l'emprunt, je me reporte également aux excellentes explications de M. Wagner qui a constaté que ce recours avait finalement décrié, et qu'en définitive le personnel et les usagers finissent par supporter l'excès d'autofinancement.

Cette dernière remarque me conduit à traiter des problèmes de personnel qui demeurent en suspens.

S'agissant des effectifs, sept mille emplois sont créés pour faire face à l'augmentation du trafic, alors qu'il semble que votre ministère en ait réclamé onze mille. Ainsi, à la fin de la quatrième année du V^e Plan, 27.800 créations seront intervenues alors que ce plan en prévoyait 50.000.

La prime de résultat d'exploitation pour 1969 s'établit à 725 francs. Pour la première fois depuis 1963, elle ne sera pas relevée alors que les organisations syndicales l'avaient raisonnablement chiffrée à mille francs. Elle n'atteindra même pas le taux que vous aviez envisagé, monsieur le ministre, et qui était égal au traitement du préposé débutant à Paris.

A diverses reprises, lors de la discussion des précédents budgets, nous avions appelé votre attention sur l'urgence qui s'attache à certaines mesures catégorielles: fusion des grades de préposé et de proposé spécialisé; fusion des grades d'agent technique et d'agent technique spécialisé. Mais hélas! aucune disposition nouvelle n'est prévue dans le projet de budget.

Le problème de la titularisation des auxiliaires, au nombre de 50.000, continue de se poser et il serait souhaitable qu'un calendrier prévoyant des contingents annuels soit enfin établi.

La modernisation, l'automatisation et la mécanisation retiennent singulièrement sur la marche des services. Pourquoi, à l'instar de ce qui a été fait à la S.N.C.F., n'organise-t-on pas une table ronde sur ces questions?

Les personnels, du fait de la décentralisation — timbres-postes à Périgueux, ateliers du boulevard Brune à Lorient — subissent des préjudices divers qui devraient être compensés normalement par une prime de réinstallation.

L'augmentation de 3 p. 100 prévue au budget ne risque-t-elle pas en outre, et c'est un très soucis des personnels, d'être absorbée l'an prochain par une hausse prévisible du coût de la vie d'au moins 4 p. 100?

La plupart de ces légitimes revendications ont été examinées lors des négociations de mai et l'on avait prévu que des solutions favorables seraient trouvées ou tout au moins proposées à partir du 1^{er} janvier prochain. Nous faisant l'interprète du personnel, nous souhaitons, monsieur le ministre, que vous fassiez part à l'Assemblée nationale de vos projets concernant ces demandes.

Pourriez-vous également nous informer de vos intentions quant à ces diverses questions préoccupantes que sont l'exercice du droit syndical, le reclassement des catégories C et D, la gestion de l'action sociale et l'organisation de la semaine de cinq jours?

Quant aux dotations du service social, elles sont globalement importantes, mais elles ne représentent que 1,50 franc par an et par agent, ce qui me paraît peu élevé.

L'expression de ces doléances, monsieur le ministre, ne relève pas d'un esprit de critique stérile et je vous prie de vouloir bien les considérer simplement comme un rappel d'ardentes obligations à l'égard d'un personnel dont vous célébrez vous-même, à si bon droit, le dévouement et la très haute compétence.

Avant de quitter cette tribune, je me permets de vous présenter une requête d'ordre particulier, qui reprend un vœu émis lors de la dernière assemblée de l'union départementale des syndicats d'initiative des Landes.

Cette assemblée unanime a estimé que le développement du tourisme en pays landais, si remarquablement favorisé par la mission de M. Philippe Saint-Marc, et du thermalisme dans la région de Dax et d'Eugénie-les-Bains était compromis par l'état extrêmement défectueux du téléphone. L'assemblée a constaté que de nombreux touristes et curistes, excédés par l'encombrement intolérable des réseaux téléphoniques, prenaient définitivement congé de la région.

J'ajoute que, dans ce département, l'obtention d'un télé: par les Industriels ou commerçants est extrêmement difficile.

En un moment où les particuliers, les autorités préfectorales, les municipalités, les chambres consulaires, le conseil général et les syndicats d'initiative s'efforcent de revitaliser une contrée trop longtemps en stagnation, le développement des télécommunications s'impose d'une manière prioritaire et privilégiée.

Monsieur le ministre, je m'adresse à vous avec confiance. Faites en sorte que le touriste, après avoir visité votre admirable Périgord, puisse pleinement goûter le charme de notre Gascogne landaise, presque voisine, sans que son plaisir et ses loisirs soient contrariés par l'isolement téléphonique. Faites aussi en sorte que nos trop peu nombreuses industries puissent au moins obtenir le télex en compensation de leur éloignement des centres de consommation.

M. le ministre des postes et télécommunications. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Commenay ?

M. Jean-Marie Commenay. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre des postes et télécommunications. En ce qui concerne le télex, vos informations ne me semblent pas tout à fait à jour. Je ne suis pas sûr qu'on puisse l'obtenir du jour au lendemain dans toutes les régions, mais je doute fort que la situation soit aussi noire que vous la décrivez.

M. Jean-Marie Commenay. Je vous remercie, monsieur le ministre, de cette réponse.

J'ai fait état de cas particuliers que je ne manquerai pas de vous soumettre. Mais, surtout, je me suis appuyé sur l'argumentation de M. Wagner, car j'estime que le développement du télex est effectivement un élément essentiel de l'aménagement du territoire.

Je le souligne d'autant plus, monsieur le ministre, que j'appartiens, comme vous-même, à une région éloignée des centres économiques actifs de l'Europe, et que nous avons très réellement besoin du télex. Je me réjouis si nous arrivons à une normalisation en ce domaine. Je ne manquerai pas, cependant, de vous signaler les quelques bavures susceptibles de se produire et, d'avance, je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien prêter à mes remarques. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Buot.

M. Henri Buot. Monsieur le ministre, le Gouvernement vient de procéder à une large consultation sur la régionalisation; vous me permettez donc, j'en suis certain, de régionaliser mon propos.

En raison du retard que connaît la Basse-Normandie en matière d'équipement en télécommunications et de l'importance primordiale de celles-ci pour le développement industriel et urbain, les instances régionales de Basse-Normandie avaient placé ce secteur d'équipement en tête des priorités pour les investissements publics.

L'enveloppe financière notifiée à la région au titre du V^e Plan était de 76.800.000 francs, soit 1,75 p. 100 des crédits régionalisés, pour une population qui représente 2,6 p. 100 de la population française et dans une région qui connaît, depuis quelques années, un taux d'urbanisation très élevé.

C'est pourquoi, le 5 juillet 1966, la Coder soulignait avec force l'insuffisance de cette enveloppe et renouvelait ses demandes d'augmentation de crédits lors de sa session de mai 1967.

Je me dois de vous faire remarquer, monsieur le ministre, que la région elle-même fait un effort très appréciable puisque, selon les prévisions du V^e Plan, le montant des avances remboursables consenties par les collectivités locales des trois départements atteint 20 millions de francs.

Que permettra l'enveloppe du V^e Plan ?

En matière d'extension des réseaux urbains, le taux moyen des instances, c'est-à-dire le rapport entre les demandes d'installations téléphoniques en instance et le nombre d'abonnés, sera ramené de 9,1 p. 100 à 5,8 p. 100. Parallèlement, le taux d'automatisation passera de 24,6 p. 100 à 41 p. 100, permettant d'automatiser Cherbourg, Alençon, Saint-Lô, Bayeux et de renforcer les secteurs de Caen, Deauville et Lisieux. Mais, dans le même temps, la moyenne française aura atteint 80 p. 100.

C'est un premier point sur lequel, monsieur le ministre, je me permets d'appeler très fermement votre attention.

Je vous donne bien volontiers acte que, par lettre du 16 juin 1967, vous avez notifié au préfet de région de Basse-Normandie une enveloppe de 9.200.000 francs, prélevée sur le programme national complémentaire du V^e Plan, au titre des télécommunications.

Cette dotation permettra d'intensifier l'effort en matière de câbles régionaux, de centres téléphoniques et de réseaux urbains, de rendre effective la réévaluation des opérations et d'augmenter le nombre des abonnés pouvant être desservis. Mais elle ne rendra possible aucune nouvelle opération importante.

Certes, la tranche régionale du V^e Plan s'exécute d'une façon normale. Les trois premières années du Plan — 1966, 1967 et 1968 — représentent, en dotations d'Etat, 50 p. 100 pour les câbles régionaux, 50 p. 100 pour les installations d'abonnés, plus de 60 p. 100 pour les centres téléphoniques et les réseaux urbains, et 70 p. 100 pour les bâtiments des télécommunications.

Enfin, le F.I.A.T. a accordé un concours de 3 millions de francs, en 1968, pour l'équipement automatique de la zone de Granville.

En outre, votre ministère a décidé la construction à Caen d'un centre de commutation à quatre fils, dans le cadre du V^e Plan.

Il conviendrait donc que vous puissiez dégager les crédits nécessaires à cette importante opération d'un montant de 17.700.000 francs, soit 3.700.000 francs pour le bâtiment, 900.000 francs pour l'équipement des circuits et 500.000 francs pour l'auto-commutateur, car étant donné le délai habituel de deux à trois ans nécessaire à la consommation des crédits, tout délai dans l'attribution de ceux-ci apporterait un retard préjudiciable à cette importante réalisation. C'est pourquoi son financement qui vous avait été demandé pour 1968 ne saurait être différé.

Ces propos m'amènent incidemment à vous poser une dernière question.

Si, dans un avenir maintenant proche, les structures régionales maintenaient comme cadre territorial les 21 régions actuelles, envisageriez-vous de doter la Basse-Normandie de sa direction régionale qui est actuellement à Rouen, avec toutes les attributions qui s'y rattachent et, bien sûr, la comptabilité téléphonique ?

Je voudrais avant de terminer, en venir à quelques considérations générales.

Vous avez tenu, monsieur le ministre, à marquer que le budget de 1969 des postes et télécommunications ne comporte pas de réduction de crédits par rapport au projet qui avait été adopté avant les événements de mai et qui correspondait au plan de rattrapage établi l'an dernier. En effet, compte tenu de la tranche optionnelle, votre administration disposera en 1969 de crédits en augmentation de plus de 2 p. 100 par rapport à ceux de 1968, ce qui permettra de tenir les promesses faites et d'entreprendre une augmentation des liaisons interurbaines supérieure aux prévisions du Plan. Le nombre des circuits commandés pour 1969 sera le double de ceux prévus en 1967, ce qui permettra de réaliser l'automatisation accélérée du réseau téléphonique, notamment dans le Nord et le Pas-de-Calais où elle devra être intégralement achevée en 1972, et enfin de satisfaire l'an prochain près de 400.000 demandes d'installation.

Malgré ce rythme élevé de raccords, le nombre des demandes en instance reste considérable et il faudra peut-être quatre ou cinq ans pour le résorber.

Par ailleurs, vous avez été obligé de procéder à certains aménagements, dont vous venez de vous expliquer, monsieur le ministre, aménagements tarifaires qui pénalisent davantage ceux qui téléphonent peu, et je n'y vois, pour ma part, qu'un inconvénient mineur. Il vous a bien fallu ajuster le coût de certaines prestations à leur prix de revient et procurer des ressources nouvelles au budget des P. T. T. afin de pouvoir financer un volume suffisant d'équipements.

Vous espérez de ces aménagements un supplément de recettes de 70 millions de francs pour la fin de 1968 et 470 millions de francs pour 1969. De plus, comme vous l'avez indiqué dans votre exposé, vous avez lancé un emprunt à l'étranger.

Je suis de ceux qui vous félicitent des efforts que vous entreprenez pour redresser, année après année, la situation du téléphone en France. Nous savons qu'il y a un budget à équilibrer, des trous à boucher, mais il nous semble que le principe d'un autofinancement à 95 p. 100 est injuste pour les usagers qui sont déjà pénalisés par les hausses des autres services publics et que l'Etat ne vous aide pas suffisamment.

La politique consistant à faire supporter aux seuls usagers actuels le coût de l'équipement national à long terme nous semble à tous illogique. En cela, je rejoins l'avis de la commission de la production et des échanges, qui estime que devant l'étendue des besoins à satisfaire et la nécessité de l'amplification du rythme des investissements, l'équilibre entre les différentes sources de financement du budget d'équipement des P. T. T. doit être sensiblement modifié et permettre à votre ministère l'accès plus large au marché financier intérieur, tout en l'intéressant plus équitablement à l'accroissement des dépôts qui lui sont confiés par les usagers.

Cette critique ne s'adresse pas à vous, monsieur le ministre, et je comprends fort bien que la solidarité gouvernementale vous empêche de vous y associer.

Bien au contraire, ayant toujours pensé que les télécommunications doivent bénéficier d'une véritable priorité nationale, nous ne pouvons que nous réjouir de la voir, grâce à votre action persévérante, concrétisée dans les faits.

Je serais injuste de ne pas vous en féliciter et je serais comblé si mon propos, mesuré mais ferme, de Bas Normand, a pu retenir efficacement votre attention et votre intérêt. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à Mme Prin. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

Mme Jeannette Prin. Monsieur le ministre, dans la ligne des budgets précédents, le budget des postes et télécommunications qui nous est présenté aujourd'hui est marqué par un très important excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement, qui s'élève à 1.800 millions de francs.

Encore faut-il souligner que ce budget, comme ceux qui l'ont précédé, ne traduit pas la vérité. Nous estimons que les services rendus par les P. T. T. doivent être payés à leur juste prix et que, par conséquent, au chapitre des recettes d'exploitation devraient figurer, d'une part, le manque à gagner dû aux tarifs préférentiels et aux franchises postales qui sont accordées et qui représentent environ 360 millions de francs, d'autre part, les 410 millions de recettes supplémentaires provenant des fonds de chèques postaux et mis à la disposition du Trésor au taux dérisoire de 1,5 p. 100 alors qu'il devait être porté à 3 p. 100.

Au total, si ce budget était correctement présenté, ce n'est pas 1.800 millions de francs de bénéfices qu'il ferait apparaître, mais bien un excédent record de plus de 2.610 millions de francs.

Les événements de mai et juin ont permis au personnel des P. T. T., comme à ceux d'autres corporations, de remporter des succès sans précédent, notamment pour les traitements, les retraites, les indemnités, la durée et le rythme du travail, ce qui prouve que ces travailleurs avaient raison quand ils réclamaient de meilleures conditions de vie et de travail.

Mais il reste beaucoup à faire et le Gouvernement ne semble avoir tiré aucun enseignement des « événements » puisqu'il poursuit la même politique.

Les 1.300 millions de francs de bénéfices réalisés par les P. T. T., au lieu d'être employés à satisfaire les revendications légitimes du personnel, à améliorer les services pour les usagers, à maintenir à un taux raisonnable les tarifs qui sont parmi les plus élevés d'Europe, seront en totalité affectés à l'autofinancement.

Soulignons en passant que l'augmentation des tarifs postaux, notamment celle de l'affranchissement des lettres, prévue pour le début de l'année prochaine, procurera une rentrée supplémentaire de 820 millions de francs. Cette augmentation ne manquera pas d'avoir une répercussion sur le coût de la vie et nous avons raison de dire que le Gouvernement montre l'exemple pour la montée des prix.

En ce qui concerne le personnel, les diverses mesures acquises au budget de 1968 sont reconduites à celui de 1969. Rien de plus !

Pour 1969, l'accroissement prévu du trafic est de 6 p. 100 pour la poste, de 9 p. 100 pour les télécommunications, de 22 p. 100 pour le télex et de plus de 12 p. 100 pour les chèques postaux.

En ce qui concerne les effectifs, le nombre total des créations d'emploi est de 9.000 et non de 15.497 comme l'indique notre rapporteur, M. Wagner. Si je me réfère au rapport sur la loi de finances, je constate que les prévisions en personnel sont en forte augmentation, en grande partie due à des nouvelles acquisitions et, pour une faible part, à des mesures nouvelles.

Parmi les mesures acquises se trouvent la majoration des traitements et indemnités accordée par le protocole de juin 1968 ainsi que le coût en année pleine des 6.500 emplois créés

pour permettre les réductions de la durée du travail prévues par les mêmes accords. D'ailleurs M. le ministre vient de confirmer ces faits.

Pour 1969, c'est donc 9.000 emplois nouveaux qui sont prévus en quatre tranches : 4.000 au 1^{er} janvier, 1.800 au 1^{er} avril, 1.200 au 1^{er} juillet et 1.200 au 1^{er} octobre. La répartition par tranche serait la suivante : pour la poste, 4.500 unités ; pour les chèques postaux, 2.300 ; pour les télécommunications, 1.650, dont les deux tiers seraient rémunérées au tarif horaire des auxiliaires ; pour les bâtiments, 450 unités ; pour l'administration centrale, 10 unités ; pour des postes divers, 45 et 50 emplois non encore répartis.

Ces effectifs sont très inférieurs aux 13.000 réclamés par M. le ministre dans son projet de budget et que l'administration elle-même jugeait indispensables pour faire face à l'inévitable accroissement du travail ainsi qu'à l'application des décisions arrêtées par les négociations de Ségur.

A la fin de la quatrième année d'exécution du Plan, on comptera 29.800 créations d'emplois auxquels s'ajoutent les 6.500 emplois prévus au protocole de juin, soit un total de 36.300 emplois.

Or le V^e Plan prévoyait la création de 50.000 emplois. Encore un objectif qui ne sera pas atteint et qui pèsera lourdement sur les conditions de travail et la qualité du service.

En ce qui concerne le téléphone, sous prétexte d'automatisation, l'administration s'apprête à licencier des milliers d'auxiliaires et à déplacer du personnel titulaire. Par exemple, en 1969-1970, il est question de supprimer 350 emplois dans le Nord et le Pas-de-Calais.

En 1970, à Armentières, dans le Nord, sur 51 emplois de téléphoniste, 47 licenciements sont prévus. Dans le département de Seine-et-Oise, c'est 600 emplois qu'on envisage de supprimer, alors que les effectifs sont insuffisants dans les autres services des P. T. T. Certes, nous sommes partisans de l'automatisation, mais elle doit s'effectuer sans créer le chômage et en tenant compte du facteur humain.

Le progrès, au contraire, doit améliorer les conditions de travail. Pour résoudre ces problèmes, il est nécessaire de les examiner sur la base des régions et des départements. La mise en place des comités techniques départementaux et régionaux a été prévue au cours des négociations de Ségur. Nous aimerions, monsieur le ministre, connaître vos décisions à ce sujet.

Pour les salaires, un crédit correspondant à une augmentation de traitement de 3 p. 100 est inséré au budget. Or le Gouvernement envisage une hausse du coût de la vie d'au moins 4 p. 100 en 1969. Les travailleurs des P. T. T. sont déjà assurés de voir diminuer leur pouvoir d'achat en 1969. Ne soyez pas surpris, monsieur le ministre, du mécontentement de ce personnel.

En ce qui concerne la réforme des catégories, depuis des années, nous demandons que soit mis un terme à l'anarchie des réformes qui ont abouti à la création de plusieurs catégories pour le même emploi, comme le préposé et le préposé spécialisé, l'agent technique et l'agent technique spécialisé.

Déjà en 1965, votre prédécesseur m'avait répondu que la question était à l'étude par ses services. Peut-être pourriez-vous nous informer de vos projets, car je constate que dans votre budget les crédits nécessaires à ces réformes catégorielles ne sont pas prévus.

Quant aux indemnités, les crédits qui leur sont réservés sont ridiculement faibles, 3 millions de francs, et ne portent que sur des revalorisations d'indemnités ou de primes allouées à une faible partie du personnel.

Quant à la prime de résultat d'exploitation, elle reste fixée à 725 francs en 1969 ; une fois encore, l'administration ne respectera pas ses propres propositions. Elle a reconnu depuis quelques années la nécessité d'indexer cette prime sur le traitement de début à Paris du préposé célibataire. Ce traitement brut est de l'ordre de 831 francs depuis octobre. Nous sommes donc loin du compte puisque cet écart va s'accroître en 1969. C'est là une tentative inqualifiable pour limiter les avantages acquis en mai et juin.

Je voudrais aussi souligner que c'est là l'exemple type de l'intéressement des travailleurs, selon la pensée révolutionnaire gaulliste.

Pour la première fois depuis 1963, la prime de résultat d'exploitation ne sera pas relevée et pourtant les bénéfices ont passé de 1.686 millions de francs en 1967 à 1.800 millions de francs en 1968. C'est ce que vous appelez la « participation » !

Les travailleurs des P. T. T. estiment, à juste titre, que la prime de résultat d'exploitation ne doit pas être inférieure à 1.000 francs. Car ils ont conscience que les bénéfices réalisés chaque année sont dus en partie à l'effort sans cesse accru qui leur est imposé.

Au 30 juin 1968, 389.000 demandes de raccordement au téléphone étaient en instance. En fait, il y en avait beaucoup plus, étant donné les délais d'installation. Les demandeurs sont donc découragés.

Dans le cadre du Marché commun, la France occupe le dernier rang avec 6,5 postes pour 100 habitants. Il est certain que, pour combler le retard, si l'on tient compte du fait que les Postes et télécommunications sont un monopole d'Etat et de surcroît un service public, les dépenses d'équipement devraient être pour l'essentiel supportées par le budget de l'Etat. Mais l'Etat préfère octroyer dans le budget général de 1969 des milliards de francs de subventions aux monopoles capitalistes.

D'autre part, il serait possible dans l'immédiat d'affecter aux investissements une partie du fonds de roulement des dépôts confiés aux chèques postaux et à la caisse d'épargne.

Je voudrais aussi, monsieur le ministre, vous faire part de notre inquiétude et de celle du personnel des lignes au sujet des travaux de plus en plus importants qui sont confiés aux entreprises privées. Le fait même que, sur 9.000 créations d'emplois, 54 seulement sont attribuées aux services des lignes, c'est très bien que, pour accroître le nombre d'abonnés au téléphone et passer de la cadence actuelle de 300.000 raccordements par an à la cadence de 1 million en 1977, vous ferez plus que jamais appel aux industries privées.

Très souvent, les entreprises se voient confier les meilleurs travaux, ceux qui sont les plus rentables. Il arrive même — des exemples m'ont été cités — que les agents des lignes servent de manœuvres pour les ouvriers du secteur privé.

Monsieur le ministre, vous n'avez même pas l'argument de la rentabilité, puisque les travaux confiés aux entreprises privées coûtent en général beaucoup plus cher à l'administration et aux abonnés que s'ils étaient effectués par vos équipes. Il suffit d'ailleurs de voir les offres alléchantes que font, pour subvenir aux demandes de l'administration, les patrons des entreprises privées aux ouvriers des lignes. C'est ainsi qu'un conducteur de chantier du Havre vient de se voir offrir un contrat de cinq ans au salaire de 300.000 anciens francs par mois. Et ce n'est pas un exemple isolé ! On se doute que si les patrons du secteur privé offrent de tels contrats, ce n'est pas dans la perspective de travailler à perte.

C'est aussi au Havre que, depuis plusieurs mois, une entreprise allemande de Francfort, venue avec ses ouvriers, son matériel et son outillage allemands, travaille en sous-traitance pour le compte des P. T. T.

D'autres chantiers occupés par les Allemands existent dans la région parisienne et à Reims.

Ainsi les bénéfices des P. T. T. servent en partie à enrichir les sociétés privées françaises et allemandes.

Voilà, monsieur le ministre, pour combler le retard pris dans l'installation du téléphone, il faut une gestion moderne avec un plan d'ensemble, comme le souligne le rapport de la commission des finances. Mais, pour cela, il faut d'abord inscrire des crédits permettant les créations d'emplois et l'achat du matériel nécessaire. Les agents des lignes ne sont pas responsables de la crise aiguë du téléphone qui sévit en France.

Je dirai quelques mots seulement sur les crédits sociaux qui atteignent un volume global de 54 millions de francs, soit 1 p. 100 de la masse salariale. Nous sommes bien loin des 3 p. 100 réclamés par l'ensemble des organisations syndicales. C'est dire qu'aucune amélioration ne sera apportée aux conditions de logement des jeunes débutants.

Votre administration emploie, monsieur le ministre, près de 130.000 femmes et jeunes filles ; elles sont particulièrement nombreuses dans la région parisienne et ne disposent d'aucune crèche !

Le temps de parole accordé au groupe communiste ne me permet pas d'évoquer toutes les revendications légitimes et non satisfaites, tant la liste est longue.

En résumé, ce budget se situe dans le classicisme des précédents, comme si rien ne s'était passé en mai et juin derniers. Gouvernement et administration prétendent faire supporter au personnel tout le poids des investissements nécessaires et indispensables en limitant au maximum les dépenses qui le concernent

L'usager ne sera pas épargné, lui non plus. Il connaîtra encore l'augmentation des tarifs d'affranchissement des lettres et des télécommunications et probablement aussi la détérioration de la qualité du service.

Les travailleurs des P. T. T., qui ont conscience de leur devoir, ont aussi conscience de leurs droits et sauront les faire valoir.

Nous voterons donc contre un budget qui ne donne satisfaction ni au personnel ni aux usagers. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Dumortier.

M. Jeannil Dumortier. C'est le classicisme le plus rigoureux et le plus austère qui caractérise cette année encore le projet de budget annexe des P. T. T. pour 1969. Comme l'an dernier, il porte la marque, non de votre ministère, monsieur le ministre, mais du ministère de l'économie et des finances.

Pourtant, on eût pu croire que, soucieux de développer les investissements, le ministre des P. T. T. cherche à en établir les moyens.

Mais si la progression des autorisations de programme reste continue, elle n'en demeure pas moins modeste en face des besoins, d'une part, du niveau des efforts européens dans le domaine du téléphone, d'autre part.

Quant à la recherche des moyens de financement, il faut bien constater que c'est une fois encore dans le relèvement des tarifs des télécommunications comme de la poste qu'elle s'est cantonnée. Ce souci permanent d'un autofinancement excessif, nous en avons déjà maintes fois dénoncé les méfaits qui conduisent, tout en limitant étroitement des possibilités d'expansion, à comprimer au maximum les dépenses de fonctionnement, pour aboutir à un excédent d'exploitation susceptible de couvrir dans les proportions les plus fortes les dépenses en capital.

Les usagers, le personnel sont, nous l'affirmons une fois de plus, les victimes de cette façon d'agir. Les tarifs des télécommunications ont, en effet, été relevés à compter du 1^{er} octobre 1968. Mais si M. le ministre des P. T. T. a bien voulu commenter et expliquer la hausse de la redevance d'abonnement téléphonique, il est resté beaucoup plus discret sur l'aménagement de la taxation à impulsions périodiques en vigueur pour les communications interurbaines. Cet aménagement par la réduction des intervalles de temps entre deux impulsions de taxation aboutit également à un relèvement sensible des tarifs téléphoniques.

Les tarifs postaux, eux aussi, vont être inévitablement augmentés, puisqu'il est prévu de porter, au 1^{er} janvier 1969, l'affranchissement de la lettre à quarante centimes, tandis que la réforme du système des imprimés permettra de relever dans le même temps la tarification de cette classe de courrier.

Ainsi, les usagers paieront leur tribut au financement des investissements, tandis que les personnels y contribueront de leur côté par l'absence à peu près complète de mesures en leur faveur. Mais nous reviendrons sur cet aspect des choses.

Aucune des solutions que nous préconisons depuis longtemps n'a été adoptée. Que ce soit sur le manque à gagner résultant de quelques tarifs préférentiels comme ceux consentis, du reste à juste titre, à la presse, que ce soit sur les 27 milliards de francs prévus au titre du montant moyen des avoirs des particuliers sur les comptes de chèques postaux et mis intégralement à la disposition du Trésor, aucune disposition de compensation n'a été prise.

Nous avons depuis longtemps signalé que la poste d'Allemagne fédérale utilise une partie de ses fonds pour couvrir ses investissements, et que l'application de la loi Minjoz à la caisse nationale d'épargne donnerait d'importantes facilités aux P. T. T. Tout cela en vain.

Le résultat est celui que nous indiquions il y a un instant : les recettes d'exploitation sont gonflées par des hausses de tarifs et les dépenses comprimées, alors que le volume des investissements, bien qu'en progression, reste de très loin inférieur à celui que nos voisins britanniques et allemands consacrent au développement et à la modernisation des télécommunications de leur pays.

Tout se passe, en définitive, comme si le Gouvernement voulait — en dépit de ses déclarations les plus solennelles — par le maintien de cette politique malthusienne, donner tacitement des arguments aux intérêts privés, avides de profiter de la rentabilité potentielle des télécommunications.

Nous n'avons pas en effet oublié la tentative de M. Giscard d'Estaing de créer une Compagnie nationale du téléphone.

M. le ministre des postes et télécommunications. Vous conviendrez que je ne l'ai pas appuyée.

M. Jeannil Dumortier. Bien volontiers, et je vous en rends hommage.

Je voudrais cependant revenir sur ce point, car j'ai entendu avec beaucoup de curiosité M. Wagner, rapporteur de la commission de la production et des échanges, se faire, en le citant, le porte-parole de notre collègue M. Bertrand Denis pour marquer l'intérêt qu'il y aurait à confier à d'importantes sociétés privées le soin de l'exploitation de tel ou tel grand service public.

Nous connaissons ce genre d'opérations, mon cher collègue, aussi bien à propos de la S. N. C. F. que de n'importe quelle entreprise nationale, où l'on s'efforce, par tous les biais, de rendre au secteur privé des tâches qui étaient assurées par la collectivité.

Nous ne devons donc pas oublier la tentative de M. Giscard d'Estaing et nous demeurons attentifs à tout ce qui pourrait mettre en péril l'unité et le caractère de service public de l'administration des P. T. T.

Montrez-vous donc, monsieur le ministre, plus audacieux dans la fixation des objectifs budgétaires et des moyens de financement. C'est l'intérêt des usagers, du développement de l'économie, et des personnels.

Ceux-ci ne sont pas gâtés, en effet, cette année. Compte tenu des emplois supplémentaires obtenus lors des événements de mai, le total des créations d'emploi pour les deux exercices 1968 et 1969 peut apparaître comme important, avec 23.300 créations, si mes chiffres sont exacts. Pourtant vous savez bien qu'il n'est pas encore à la mesure des besoins réels et qu'au-delà de l'écoulement du trafic, les améliorations d'horaires auxquelles le Gouvernement s'est engagé en juin nécessitant un effort plus sensible.

Mais là ne se limitent pas les doléances justifiées des travailleurs des P. T. T. L'explosion du mois de mai a été particulièrement vive et ample dans cette administration et les insatisfactions accumulées n'étaient certes pas étrangères à cette révolte.

Or, le budget de 1969 reprend, dans ce domaine, la regrettable tradition de ses prédécesseurs et notamment du budget primitif de 1968, singulièrement pauvre, lui aussi, en crédits et mesures de personnel. Les augmentations et extensions d'indemnités ne figurent que pour 2.350.000 francs et laissent de côté bien des revendications légitimes.

Mais ce qui est plus sensible encore aux travailleurs des P. T. T., c'est l'absence totale de relèvement de la prime de résultat d'exploitation, et ce pour la première fois depuis des années. Nous ne voulons pas croire que ce geste puisse être une revanche après la revalorisation de 200 francs de cette prime obtenue lors des négociations de juin, et nous protestons vivement contre le refus d'accorder le moindre crédit nouveau sur ce chapitre. La revendication syndicale tendant à fixer cette indemnité à la valeur de 20 points d'indice réel du traitement annuel brut apparaît cependant comme logique et raisonnable.

Quant aux mesures catégorielles, elles sont pratiquement nulles, mis à part quelques surclassements d'établissements — recettes et centres — justifiés par l'augmentation du trafic.

Il semble pourtant qu'en acceptant qu'un groupe de travail étudie ces problèmes et dépose ses conclusions pour le 1^{er} janvier 1969, l'administration et le ministre des P. T. T. se soient engagés — ou alors ce ne serait qu'un leurre — à en tirer les justes conséquences. Un crédit indicatif global aurait dû, à notre avis, marquer au moins cette intention.

Plusieurs réalisations intervenues à différents niveaux dans d'autres administrations, auxquelles celle des P. T. T. est traditionnellement liée par des parités externes reconnues par le Parlement, auraient en outre justifié des initiatives similaires dans ce budget.

Préposés, agents techniques, ouvriers d'Etat, agents du service général, techniciens et cadres de la catégorie A éprouvent ainsi le sentiment que leur ministre se désintéresse de leur situation et supporte avec une regrettable indifférence le déclassement des personnels dont il a la responsabilité, son autosatisfaction dû-elle en souffrir !

Ces insuffisances criantes, cette absence d'initiative semblent malheureusement aller de pair avec une attitude très peu compréhensive envers ces mêmes agents dont la conscience professionnelle et le dévouement ne sont plus à vanter. Il en résulte un alourdissement sensible du climat et un mécontentement généralisé ; ce qui tendrait à prouver que tous les enseignements n'ont pas été tirés des événements du printemps.

Ce budget sans grandeur et sans audace, insuffisamment promoteur pour les usagers, mauvais pour les personnels, en est un évident témoignage. C'est pourquoi, monsieur le ministre, notre groupe ne votera pas le budget des P. T. T. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

M. Robert-André Vivien. Comme il n'a pas voté les recettes !

M. le président. La parole est à M. de Montesquiou.

M. Pierre de Montesquiou. Répondant à M. Danel au sujet des ventes par correspondance, vous venez de tenir, monsieur le ministre, des propos que nous avons accueillis avec satisfaction car la modulation des hausses des tarifs postaux permet d'envisager leur étalement sur plusieurs années.

Vous savez que la commercialisation des produits par correspondance se développe de plus en plus dans le monde, avec beaucoup de retard chez nous par rapport à l'Angleterre et à l'Allemagne. Cette technique permet de faire connaître la qualité de nos produits — notamment du Sud-Ouest dont vous êtes un éminent représentant — et de mettre à la disposition des classes laborieuses des articles qu'elles ne peuvent pas se procurer dans les magasins, en raison de leurs occupations.

Or les hausses que vous envisagez sont très importantes : 33 p. 100 pour les lettres, 50 p. 100 pour les imprimés non routés, 66 p. 100 pour les imprimés routés, et 33 p. 100 pour les colis. Ce qui aurait pu se traduire par un relèvement de 2 p. 100 à 2,5 p. 100 des prix de vente des sociétés de vente par correspondance.

Vos paroles nous ont rassurés. Elles permettront à ces entreprises, d'une part, de maintenir leurs prix stables et, d'autre part, d'envisager l'expansion. Je vous en remercie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président La parole est à M. Voilquin. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Albert Voilquin. Pour la troisième année consécutive, j'interviens brièvement dans la discussion du budget des postes et télécommunications, et m'attacherai, une fois encore, plus spécialement aux problèmes des personnels, reprenant certains de mes propos et revenant sur certains problèmes toujours d'actualité, car les difficultés que doit affronter votre administration, monsieur le ministre, ne sont pas seulement techniques mais particulièrement humaines.

Je me dois d'associer à mes propos mes nombreux amis républicains indépendants, ainsi que M. Poncet qui déposera prochainement une question orale avec débat relative à certains personnels de votre ministère.

Mon exposé, volontairement bref, ne portera donc que sur quelques questions anciennes ou nouvelles, tout en reconnaissant les progrès accomplis. J'y reviendrai dans ma conclusion.

Après les rapporteurs, qui ont fait remarquablement le point, je voudrais, monsieur le ministre, appeler votre attention sur quelques aspects particuliers. Certains ont trait à des réformes de structure intéressant diverses catégories de personnels, notamment les catégories C et D, par exemple par la fusion des catégories des préposés et des préposés spécialisés, des agents techniques et des agents techniques spécialisés, en acceptant le principe de la carrière unique.

Il en est de même pour le cadre B en ce qui concerne les contrôleurs et les chefs de section. Mais je sais que des discussions et des études sont en cours à ce propos et je n'insiste pas.

Il me faut aborder aussi les incidences de l'automatisation du réseau téléphonique. Il est nécessaire d'accélérer l'automatisation du réseau téléphonique dont le sous-développement devient maintenant un frein à l'activité industrielle et économique. Mais l'élan est donné, vous l'avez souligné.

Cependant, il n'en demeure pas moins que cette mutation indispensable aura des conséquences graves sur le sort des personnels des services des télécommunications intéressés.

Certes, lors des conversations qui ont permis, au niveau du ministère des P. T. T., de mettre fin à la grève de mai et juin dernier, l'engagement a été pris de « ne procéder, jusqu'au 1^{er} juin 1969, à aucun déplacement d'office hors résidence d'opératrices en fonctions dans un centre touché par une mesure d'automatisation ».

Cette mesure, pour intéressante qu'elle soit, n'aura que des effets limités et, dès après le 1^{er} juin 1969, le problème se posera dans son ensemble.

Il est souhaitable que les déplacements d'office hors résidence soient évités dans toute la mesure du possible. A cet effet, plusieurs mesures pourraient être envisagées : mutation des personnels acceptant effectivement — et sans pression inopportune — un changement de résidence ; mise à la retraite anticipée des employées les plus âgées et qui accepteraient cette solution ; affectation en surnombre dans les services annexes et dans les bureaux de postes lorsque leur trafic augmente, ce qui est souvent le cas dans les grands centres ; maintien temporaire sur place de certaines positions manuelles de renseignements, réclamations, etc. au lieu de les centraliser, solution qui n'offre aucun avantage ni pour l'administration ni pour les usagers ; recherche d'une solution interministérielle — lorsque toutes les possibilités internes auront été épuisées — qui est possible pour certains grades : par exemple, des agents d'exploitation ou des contrôleurs peuvent très facilement être utilisés dans d'autres administrations.

En bref, tout doit être mis en œuvre pour trouver des solutions humanement satisfaisantes.

Un mot maintenant du régime des indemnités. Chaque budget comporte des demandes de majoration de crédits pour permettre le relèvement des indemnités diverses, sans jamais arriver à les établir à un niveau convenable, eu égard à la hausse des prix.

En outre, même lorsque le budget a été voté par le Parlement, un très long délai est très souvent nécessaire pour que les mesures votées entrent effectivement en application. Ainsi, par exemple, les indemnités de risques et de sujétions accordées à certains personnels, ainsi que des indemnités de fonctions, de responsabilité pécuniaire, dont la revalorisation avait été votée à l'occasion du budget de 1968, n'ont été payées aux nouveaux taux qu'après l'intervention des décrets n° 68-866 et suivants du 3 octobre 1968, soit après neuf mois d'attente inutile.

Il n'est pas douteux qu'une telle manière d'agir comporte des inconvénients nombreux sur lesquels il n'est pas nécessaire d'insister. L'ensemble des indemnités peut être réduit à deux catégories : les indemnités inhérentes à une fonction déterminée ; les indemnités représentatives de frais ou de risques divers.

Il semblerait donc judicieux de remplacer les premières par une majoration indiciaire forfaitaire et de fixer le taux des autres par référence au traitement de base.

Une telle réforme dépasse certes votre compétence, monsieur le ministre, puisqu'elle est surtout du ressort de votre collègue des finances ; mais elle apporterait un élément de stabilité très souhaitable, et éviterait d'entretenir un climat perpétuel de revendications, justifié par la course permanente entre le taux des indemnités et le niveau des prix.

N'oubliez pas non plus la situation des personnels auxiliaires en fonctions depuis de nombreuses années — la dernière loi qui les intéresse remonte au 3 avril 1950 — en décidant de les titulariser : leur ancienneté justifie la reconnaissance d'une administration qu'ils ont bien servie et la qualité de leur travail est reconnue par les usagers, alors même que dans l'accomplissement de ces tâches rien ne les distingue des titulaires.

Que vous dire d'autre ?

Il est bien évident qu'on ne peut tout obtenir, mais j'insiste à nouveau sur le problème des abattements de zone qui se pose à l'échelon national et qui n'intéresse pas d'ailleurs que votre administration. Les personnels qui ont servi dans des conditions souvent difficiles à Paris ne comprennent pas pourquoi ils perçoivent moins lorsqu'ils reviennent dans leur département d'origine. Ils se croient ainsi pénalisés.

L'intégration de deux points de l'indemnité de résidence dans la retenue pour la retraite est un commencement. Il importe, pour le mieux-être de tous, de poursuivre dans cette voie malgré les difficultés que cela représente.

Ne perdez pas de vue non plus — et je sais que cela fait aussi partie de vos préoccupations — la question de la parité de vos fonctionnaires, plus particulièrement ceux des catégories A et B, avec leurs homologues des finances. Et c'est précisément un ancien fonctionnaire des finances qui parle ainsi. Pour ma part, j'attache une importance toute particulière à cette question.

Je me suis laissé dire que la durée du travail était encore plus grande en province qu'à Paris, mais je suis sûr que cet état de fait est en voie de disparition.

Je voudrais enfin appeler votre attention, comme je l'ai fait en commission, sur les inconvénients qu'il y a à accélérer par trop rapidement la suppression de certains bureaux de

poste, mais aussi sur l'amélioration que constitue la création d'un plus grand nombre de bureaux mobiles et aussi sur les difficultés qu'éprouvent les collectivités locales à obtenir les emplois destinés à couvrir les dépenses d'éducation de bureaux de poste dont veulent ou voudraient s'enorgueillir les municipalités, bien que ceux-ci soient demandés par l'administration des P. T. T.

Enfin, monsieur le ministre, permettez-moi de souligner l'importance des crédits obtenus et dégagés par vos soins pour améliorer notre réseau téléphonique : vous répondez ainsi à votre façon aux suggestions et aux demandes qui vous avaient été faites et qui doivent permettre à notre pays de quitter rapidement le peloton de queue des Etats sous-équipés pour rejoindre bientôt le peloton de tête. Nous y attacherons une importance toute particulière dans les années à venir.

Je terminerai comme il y a deux ans : nous n'ignorons ni la tâche immense qui est la vôtre ni tous les efforts accomplis depuis votre arrivée à ce ministère. Mais tout étant perfectible en ce bas monde — et aussi dans un autre grâce à la création de satellites — nous sommes persuadés, après vous avoir vu à l'œuvre, que vous avez compris que les impératifs techniques ne doivent pas effacer les impératifs humains, surtout lorsqu'il s'agit d'un personnel à la qualité duquel le Parlement tient une fois encore à décerner un éloge tout particulier. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Rossi.

M. André Rossi. Monsieur le ministre, votre budget donne l'impression d'être un budget très classique, identique à celui de l'an dernier.

Identique, il l'est dans le maintien d'un effort d'équipement qui comporte une progression de 20,5 p. 100, c'est-à-dire tout de même un léger fléchissement par rapport aux 24 p. 100 de l'an dernier. Mais ce fléchissement apparaîtrait plus accentué encore si l'on devait juger en volume.

Si cette cadence devrait se maintenir, on atteindrait vers 1975 seulement les 8 milliards considérés comme nécessaires pour satisfaire les trafics prévus à cette date. Je dois cependant noter que la ponction de 1 p. 100 imposée en dernière minute par les finances a principalement porté sur la poste et les services financiers, accentuant ainsi les retards et les bâtiments dont souffrent ces deux secteurs.

Sans vouloir entrer ici dans la discussion engagée sur le classement des différents ministères dans l'exécution du V^e Plan, je pense qu'effectivement les télécommunications se trouvent en tête. Mais le retard de la poste et des services financiers pourrait rendre plus discutable ce classement.

Vous avez réalisé un peu plus de 300.000 raccordements en 1968, soit 30.000 de plus environ que l'année précédente, non compris les transferts qui sont considérés par l'opinion, à juste titre d'ailleurs, comme n'étant pas des opérations nouvelles, même si, techniquement, elles le sont. C'est un chiffre encore insuffisant, puisque nous restons devant 380.000 demandes en instance. Nous nous situons encore au cinquième rang des pays de la Communauté. Les efforts accomplis par nos partenaires maintiennent l'écart qui nous sépare d'eux. Espérons que le dernier pays du classement, l'Italie, dans l'expansion qu'il connaît, ne nous rattrapera pas.

Identique à l'an dernier, votre budget l'est aussi dans certaines anomalies que j'ai déjà eu l'occasion de citer à cette tribune mais qui, je le reconnais, ne sont pas de votre fait.

Il y a d'abord le taux d'autofinancement qui, aux environs de 90 p. 100, reste anormalement élevé. Sur ce point, le rapport Nora montre les différences considérables qui existent entre le service industriel et commercial qu'est le ministère des postes et télécommunications et les autres entreprises du secteur public. C'est vrai aussi lorsqu'on établit une comparaison avec les télécommunications d'autres pays : en Belgique, ce taux est de 53,3 p. 100 ; en Allemagne, il est de 42 p. 100 ; aux Pays-Bas, de 65 p. 100 ; en Grande-Bretagne, de 57 à 58 p. 100.

Les conséquences de l'autofinancement abusif se retrouvent d'abord dans les relèvements de tarifs. Hier, c'était pour le téléphone, en particulier par une réduction de la durée des périodes dans le système à « impulsion périodiques » qui, très curieusement, comme le rappelait M. Dumortier, est passée inaperçue. Demain, ce sera pour les lettres et les impôts.

L'autre conséquence de ce taux abusif de l'autofinancement, c'est en fin de compte le personnel qui la subit : pour la première fois depuis bien des années, ce personnel ne bénéficiera pas de la prime de résultat. Pourtant, sur la base de 25 francs, cela aurait présenté une somme assez réduite par

rapport à un budget de fonctionnement de 11,5 milliards ou, pour prendre une comparaison plus frappante, sur un chiffre d'affaires de 13 milliards.

Comment ne pas mesurer l'erreur psychologique de ce refus ? Ne va-t-on pas dire, en province, que seules des grèves comme celles de mai permettent d'obtenir 200 francs d'un seul coup ?

Je n'aborderai pas les problèmes de personnel, puisque aussi bien mon ami M. Commenay a déjà traité ce sujet. Je me bornerai aux aspects d'équipement.

A ce propos, je veux dire combien il m'apparaît regrettable que l'appel au marché financier vous soit mesuré. Ces 555 millions de francs seulement, compte tenu de la précarité de l'équilibre 1968, risquent d'être insuffisants.

M. le ministre des postes et télécommunications. Monsieur Rossi, il faut y ajouter les 240 millions de francs que nous venons d'emprunter à l'étranger il y a quelques jours.

M. André Rossi. Oui, l'emprunt allemand.

Autre anomalie que j'ai déjà signalée : la situation des comptes chèques postaux. Nous sommes certes du même avis, monsieur le ministre, mais le rôle du Parlement est justement d'insister sur les situations choquantes.

La situation est deux fois anormale. D'abord du fait que vous êtes limité dans vos emprunts, alors que vous gérez une masse de crédits très stable de 25 milliards de francs sans être autorisé à y avoir recours ; d'autre part — chose insolite — du fait qu'en ne percevant que 1,5 p. 100 pour la gestion, vous vous trouvez en déficit, lequel est d'autant plus important que vous développez davantage les chèques postaux. Le bénéfice de la Caisse nationale d'épargne étant défalqué, ce déficit qui avoisine alors les 240 millions est, en fin de compte, payé par les usagers des P. T. T.

Il en est de même pour les avantages consentis à la presse, soit 345 millions. Ce n'est certes pas le représentant d'un groupe qui s'était déjà opposé à la publicité à la télévision, dans la mesure où cette publicité pouvait précisément gêner la presse, qui contestera ces avantages. Mais, en revanche, nous contestons leur imputation à votre budget.

Je m'excuse, monsieur le ministre, d'avoir répété des choses que j'ai déjà dites à cette tribune, mais cela me semble indispensable au moment où l'opinion publique, de plus en plus sensibilisée par le retard de notre équipement téléphonique, essaie de mieux comprendre le fonctionnement de votre département ministériel.

Pour l'année 1969, ce fonctionnement continuera donc à être assuré sous une forme très classique, avec maintien de la croissance des crédits d'équipement. Mais il est certain que si le Gouvernement veut avoir des arguments à opposer à ceux qui prétendent que l'abandon des télécommunications au secteur privé permettrait de résoudre la crise, plus rapidement, il doit faire de ce budget ce que les législateurs de 1923 ont voulu qu'il soit, c'est-à-dire un budget annexe et non un budget annexé.

M. le président. La parole est à M. Ehm.

M. Albert Ehm. Monsieur le ministre, mes chers collègues, dans son excellent et pertinent rapport, M. Weber a dit que ce budget des P. T. T. n'était qu'un budget de transition.

Or qui dit transition dit provisoire, insuffisant. Nous reconnaissons toutefois que l'administration des P. T. T., consciente des problèmes qui se posent à elle pour exploiter des services de nature industrielle ou commerciale et pour donner satisfaction à une demande en très forte expansion, s'est délibérément engagée, depuis quelques années, dans la recherche de structures nouvelles et dans l'accentuation de l'effort d'équipement engagé.

Il ne fait pas de doute que ce budget traduit dans ses chiffres un effort tendant à cette amélioration nécessaire au fonctionnement des services, effort auquel vous avez apporté, monsieur le ministre, une compétence et un dévouement que nul ici ne saurait contester. Il va de soi également qu'un nécessaire équilibre financier doit être respecté. Cet équilibre est conditionné en grande partie par des engagements pris antérieurement et par le niveau des tarifs dont le relèvement récent ou projeté marque naturellement la limite des ressources propres du budget annexe.

Il est cependant un certain nombre de points qui, dans les années à venir, devront faire l'objet d'une nouvelle étude et auxquels une solution constructive devra être apportée, pour que ce service public des P. T. T. puisse répondre à ses fins réelles, c'est-à-dire à la satisfaction de ses usagers.

A maintes reprises, il a été dit à cette tribune qu'il existe une sorte de contradiction entre, d'une part, la souplesse de gestion qu'exige un service industriel et commercial et, d'autre part, les strictes règles budgétaires qui lui sont appliquées avec tous les freins que l'on ne connaît que trop et qui empêchent souvent les services de fonctionner avec toute l'efficacité désirée.

Pour clarifier cette situation, il serait nécessaire que la répartition des dotations régionales de crédits s'inspire de plus en plus des mêmes critères que ceux qui sont employés par les autres ministères, notamment ceux de la construction, de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, afin que les options du V^e Plan et du VI^e Plan soient respectées et que l'aménagement du territoire atteigne progressivement les objectifs visés.

Faute de temps, je n'insisterai ni sur le problème toujours actuel des installations et des équipements téléphoniques, ni sur la politique d'autofinancement qui devra être soumise à une nouvelle étude pour sortir de certains schémas imposés par le ministère des finances, ni sur l'utilisation de recettes considérables sans que votre administration puisse bénéficier d'une augmentation suffisante de crédits, ni sur l'insuffisance des emprunts, ni sur le soutien croissant qu'il faudra accorder au centre national d'études des télécommunications.

Mais il est un point qui me semble d'une importance incontestable, c'est la nécessaire augmentation du taux d'intérêt de 1,5 p. 100 servi aux P. T. T. par les fonds libres des chèques postaux. La simple équité commande de le relever à 3 p. 100.

Un autre aspect de l'austérité de ce budget concerne la situation du personnel. L'insuffisance des effectifs entraîne et continue d'entraîner une diminution sensible dans la qualité d'un service public essentiel à la vie économique du pays ; et c'est cette même insuffisance des effectifs qui rend toujours plus difficiles les conditions de travail d'un personnel au dévouement duquel chacun se plaît à rendre un juste hommage.

Or la plupart des revendications présentées par ce personnel ne reçoivent aucune satisfaction dans ce projet de budget. Il en est ainsi, par exemple, de la fusion des catégories des préposés et préposés spécialisés, des agents techniques et agents techniques spécialisés, de la revalorisation d'un certain nombre d'indemnités et surtout de la titularisation des auxiliaires dont la position est plus que précaire et qui sont quelquefois renvoyés sans qu'il soit tenu compte ni de leur situation sociale ou familiale ni des années qu'ils ont consacrées au service de l'administration.

Compte tenu des accords Oudinot-Séguin donnant un jour de congé supplémentaire, compte tenu de l'augmentation du trafic, des tournées de distribution trop chargées, compte tenu du fait aussi qu'un certain nombre de centres de chèques postaux sont débordés pendant l'été, croyez-vous, monsieur le ministre, que les neuf mille emplois créés soient suffisants pour répondre effectivement aux besoins actuels ?

De même, monsieur le ministre, comment envisagez-vous l'application dans les P. T. T. des accords de la fonction publique qui prévoient la semaine de quarante heures pour 1970, ainsi que la semaine de cinq jours dans les centres de chèques postaux ?

A de nombreux niveaux, pour le personnel, les tâches deviennent plus lourdes et plus techniques. Le travail des jours fériés est parfois difficilement compensé, les horaires féminins sont trop chargés et les perspectives d'avenir trop bouchées.

Un mot également sur la construction des bureaux de poste. Les collectivités locales se heurtent, on l'a déjà dit tout à l'heure, à d'énormes difficultés. Lorsqu'elles veulent moderniser ou étendre leur bureau de poste, elles se trouvent toujours en présence d'un grave problème de financement. Or, celui-ci ne peut être résolu que par des emprunts, lesquels sont malheureusement de plus en plus difficiles à obtenir.

En ce qui concerne les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, je vous signale, monsieur le ministre, que les crédits prévus sont nettement insuffisants, car de nombreux bureaux de poste sont encore mal entretenus.

Quant aux nouvelles constructions, l'insuffisance est de 80 p. 100.

M. le ministre des postes et télécommunications. Les crédits sont toujours insuffisants !

M. Albert Ehm. Je le sais, monsieur le ministre.

Je voudrais également appeler votre attention sur les crédits sociaux qui figurent au budget sous la rubrique « mesures en faveur du personnel ». Actuellement ces crédits représentent environ 80 p. 100 de la masse salariale. Ils sont considérés comme un complément du salaire qui doit être réparti aux agents, non pas d'une manière hiérarchisée ou uniforme, mais en vue

de les aider à profiter de certaines réalisations sociales, telles que colonies de vacances pour les enfants, foyers de dépannage pour les jeunes, centres de loisirs.

A partir du moment où le montant de ces crédits a été déterminé et accepté, il serait juste de laisser les postiers fixer eux-mêmes les critères de répartition. Faire gérer par le personnel, les œuvres sociales, n'est-ce pas là, monsieur le ministre, une expérience de participation ?

Telles sont, parmi bien d'autres, les questions qui me paraissent les plus urgentes. Je sais, monsieur le ministre, que vous aurez à cœur de tenir compte de ces remarques. Comme chacun de nous, vous tenez à ce que ce grand service public, industriel et commercial que sont les postes et télécommunications apporte toute satisfaction à des besoins économiques et sociaux de plus en plus impérieux. D'avance je vous en remercie. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Tibéri, dernier orateur inscrit. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Jean Tibéri. Monsieur le ministre, vous nous avez présenté un budget qui, s'il n'apporte pas, à tous points de vue, les satisfactions que l'on peut désirer, se distingue cependant de ceux que l'Assemblée a examinés jusqu'à présent.

Je constate tout d'abord avec satisfaction que la situation difficile résultant des événements de mai a fait l'objet d'un redressement sérieux. Sans doute, l'équilibre des budgets de 1968, et plus encore de 1969, n'a-t-il pu être atteint sans de sensibles augmentations de tarifs déjà élevés. Mais nous savons qu'il n'y a pas de miracle en ce domaine.

Le budget de 1969 va apporter à cette vaste entreprise que sont les P. T. T. des moyens de fonctionnement supplémentaires non négligeables et donner satisfaction d'une manière non négligeable également à certaines revendications présentées par un personnel nombreux, souvent de condition modeste.

Le point essentiel me paraît néanmoins être l'accroissement du volume des investissements, lesquels sont supérieurs de plus de 20 p. 100, pour les télécommunications, à ceux du budget de l'année dernière. Tous les parlementaires, dont c'est le lot que d'être chaque jour au contact des difficultés de tous ordres qui résultent du retard accumulé dans le domaine du téléphone, ne peuvent que se réjouir de voir le Gouvernement s'engager dans la voie du redressement d'une situation qui crée, pour notre économie, un goulet d'étranglement très grave et qui freine à la fois l'expansion et l'amélioration de la productivité.

Je voudrais cependant, monsieur le ministre, formuler deux remarques à ce sujet.

Nous suivons tous avec intérêt l'effort que vous avez entrepris pour redresser une situation dont la responsabilité me paraît être d'ordre collectif. En effet, il faut être bien conscient du fait que notre pays a découvert il y a dix ans à peine cet instrument de travail et de productivité que sont les télécommunications.

Vous avez obtenu pour 1968, puis pour 1969, des augmentations substantielles. Par un effort de programmation, de rationalisation et de simplification, par votre action auprès des fournisseurs, vous avez obtenu des diminutions de coût, qui sont très appréciables mais non sans limite. Nous pouvons donc légitimement espérer que les réalisations du V^e Plan dépasseront les prévisions.

Je me réjouis de cette situation, mais je m'en inquiète également. Je crains que l'on n'en vienne rapidement à surestimer l'effort amorcé, car il s'agit bien d'un début et vous le savez mieux que moi, monsieur le ministre.

Il faudra encore que, pendant de longues années, les investissements des P. T. T. s'accroissent au niveau actuellement atteint pour que le problème du téléphone en France soit résolu et pour que votre ministère soit enfin doté de l'outil — car il s'agit bien de cela — qui permettra à notre économie de se développer tout en lui épargnant les contraintes qu'elle connaît actuellement dans ce domaine.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Jean Tibéri. Cela me conduit d'ailleurs à présenter une deuxième remarque. A l'examen du budget des postes et télécommunications au cours de la dernière décennie, il est une caractéristique qui frappe : c'est le taux particulièrement élevé de l'autofinancement, qui s'est progressivement accru pour dépasser, en 1967, 90 p. 100 des investissements.

Je m'en réjouirais si le retard de la France par rapport aux pays voisins n'était pas précisément ce que nous déplorons actuellement, car ce taux élevé est l'indice d'une situation financière très saine.

Mais le retard est important, et j'ai la conviction que, si des taux semblables ont pu être atteints, c'est parce que, en fait, les crédits d'équipement des postes et télécommunications sont limités en raison de l'insuffisance du recours à l'emprunt.

L'excellent rapport de M. Wagner m'en convainc au-delà de toute attente, puisqu'on peut y lire que, alors même que l'effort d'investissement se développait au cours de ces dernières années, l'appel net des P. T. T. au marché financier intérieur ne cessait de diminuer.

J'entends bien que, par l'intermédiaire de la caisse nationale des télécommunications, vous avez pu, monsieur le ministre, procéder à plusieurs émissions très réussies hors de nos frontières, mais on a l'impression que cette nouvelle faculté a été de substitution autant que d'appoint.

En présence des besoins qui sont les nôtres, une politique d'autofinancement aussi massif ne me paraît pas justifiable. Il faudra sans doute y revenir plus tard, bien plus tard, mais elle conduit pour l'instant à faire supporter par les prix le poids de l'effort d'investissement, et cela d'autant plus que ces mêmes prix, qui sont un élément majeur de compétitivité, doivent déjà supporter le déficit de certains de vos services.

Il me paraît indispensable que, de plus en plus, votre administration recoure à l'emprunt, non seulement pour que l'effet de son effort sur les prix se trouve atténué, mais aussi pour que le volume de ses investissements soit rapidement porté à un niveau qu'il aurait dû atteindre depuis longtemps.

Je voudrais également, monsieur le ministre, appeler votre attention sur un domaine très technique et très particulier, mais que je crois très important : celui de la téléinformatique. Les possibilités qu'offrent actuellement les transmissions de données dans le domaine de la gestion des entreprises et des relations qui s'établissent entre elles sont d'une telle importance que la satisfaction des besoins qui se manifesteront dans un très proche avenir aura des conséquences considérables sur l'expansion et sur l'évolution de la productivité globale de notre appareil économique.

Je sais que ce problème ne vous a pas échappé, puisque vous avez créé dans vos services une sous-direction spécialement chargée de l'étude des problèmes de téléinformatique.

J'aimerais cependant être assuré qu'en ce domaine votre administration ne se laissera pas distancer par les besoins et que les moyens nécessaires seront mis en œuvre pour que ne surgissent pas, au niveau des P. T. T., des contraintes très préjudiciables à notre économie.

Telles sont, monsieur le ministre, les remarques que je voulais présenter à propos d'un budget dont on pourra toujours dire qu'il ne permet pas de faire face à tous les besoins. Je le regrette pour ma part, tout en constatant cependant que l'appréciation des besoins dépassera toujours les moyens qui peuvent les satisfaire, et c'est très bien ainsi, car c'est de là que vient le progrès.

Ce que je retiens, c'est que votre budget est en progrès. Le chemin sera peut-être long encore, mais la voie est ouverte et c'est tout cela qui compte avant tout. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des postes et télécommunications. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le ministre des postes et télécommunications. Les questions qui m'ont été posées à l'occasion de la discussion de ce budget sont assez traditionnelles.

Je remercie M. Tibéri d'avoir souligné un certain nombre de choses importantes, notamment la relation qui existe entre les désordres du mois de mai et les inévitables augmentations de tarifs qui en ont résulté.

Vous avez d'autre part, Monsieur Tibéri, formulé certaines remarques à propos du V^e Plan. Je confirme que les prévisions seront effectivement dépassées. Croyez bien que le ministre des P. T. T. ne considère pas que, ayant fait augmenter son budget de 20 ou 25 p. 100, il a terminé sa tâche. Il est certain que cette progression doit se poursuivre et même s'accélérer.

Nous ne pouvions pas, d'un seul coup, doubler le budget d'équipement des P. T. T. Notre plan de rattrapage consistait à nous mettre en meilleure position pour avoir un VI^e Plan

excellent. Vous pouvez donc considérer que nous ferons tout ce que nous pourrions pour que ce VI^e Plan soit vraiment sans commune mesure avec les prévisions du V^e Plan.

En ce qui concerne la téléinformatique, nous donnons satisfaction à toutes les demandes qui nous sont présentées. Conscients de la très grande importance de ce moyen de transmission, nous avons la ferme intention de continuer dans cette voie, et c'est bien pour cela que nous avons créé une sous-direction de la téléinformatique.

Naturellement, comme bien d'autres orateurs, notamment M. Rossi, vous avez soulevé le redoutable problème financier.

Il est vrai que notre autofinancement est très important, ce qui, me semble-t-il, ne peut nous être reproché. Vous avez souligné que c'était une preuve de bonne gestion. Qu'une entreprise nationale réalise des bénéfices, voilà qui mérite d'être souligné plutôt que critiqué ! Il est certainement nécessaire que nous fassions un très large appel à l'autofinancement, quelles qu'en soient les répercussions sur les tarifs, étant donné que nous sommes dans une période d'équipement intensif.

Le vrai problème n'est pas là. Vous l'avez souligné et d'autres orateurs l'ont dit également. Indépendamment de l'excédent d'exploitation, il faut recourir davantage à l'emprunt.

J'ai souligné que ce recours à l'emprunt s'était accru ; mais il est subordonné aux disponibilités du marché financier et il n'est malheureusement pas possible, pour les télécommunications, d'effectuer des prélèvements excessifs sur ces disponibilités.

C'est pour cette raison que nous nous tournons également vers les emprunts à l'étranger. C'est une habitude que nous commençons à prendre. L'année dernière, c'était presque une révolution. Nous avons cependant placé un emprunt de 145 millions de francs environ et, cette année, nous venons d'émettre un emprunt de 240 millions de francs.

Ces chiffres sont, je crois, de nature à rassurer tous ceux qui m'ont posé des questions au sujet du financement des P. T. T.

Monsieur Commenay, vos propos ont peut-être dépassé votre pensée lorsque vous avez parlé des investissements postaux et cette remarque vaut également pour M. Rossi.

En fait, dans ce secteur, nous tenons sensiblement l'échéancier du Plan, sous réserve d'un abatement de quelque 15 millions de francs pour l'année 1969 et j'ai le ferme espoir que nous le rattraperons en 1970. Donc, à peu de choses près, et peut-être totalement, le V^e Plan sera exécuté en ce qui concerne la poste.

Pour ce qui est des crédits sociaux, on peut évidemment faire état de pourcentages. Cela dit, je suis entièrement d'accord pour qu'un effort accru soit consenti à cet égard. Je l'ai toujours dit et j'ai toujours agi en conséquence.

Je ne considère donc pas que les chiffres que je vais avancer soient parfaits, définitifs, et qu'il n'y ait pas lieu de les améliorer. Toutefois, je voudrais faire une comparaison qui, je crois, est assez frappante.

Les crédits sociaux de la première section du budget du ministère des P. T. T. s'élevaient, en 1958, à 4.900.000 francs. Cette année, leur montant atteint 48.200.000 francs. Autrement dit, ils ont décuplé en dix ans. Convenez que nous avons quand même fait notre devoir à cet égard !

Je ne reviens pas sur la prime de résultat d'exploitation. Elle a été augmentée cette année de 200 francs, ce qui n'est pas négligeable. Mais, dans le contexte de ce budget relativement austère, nous regrettons, comme tout le monde, de ne pas pouvoir atteindre l'objectif que nous nous sommes nous-mêmes fixé.

Enfin, monsieur Commenay, vous avez évoqué la question du téléphone dans la région landaise.

Je sais bien que le téléphone en France n'est pas ce qu'il devrait être, et vous avez raison de me le rappeler. L'opposition constructive est un aiguillon nécessaire pour le Gouvernement. J'en ai bien conscience.

M. Jean-Marie Commenay. Je n'ai fait qu'une suggestion, monsieur le ministre.

M. le ministre des postes et télécommunications. Je me soucierai particulièrement de ce problème.

Je voudrais compléter ce que je vous ai dit à propos du télex en vous interrompant, ce dont je vous prie de m'excuser.

La région de Bordeaux compte actuellement 490 abonnés au service télex et les demandes en instance sont au nombre de 129. La capacité actuelle du centre automatique de Bordeaux

est de 500 équipements. Les demandes urgentes et prioritaires sont satisfaites par un raccordement provisoire au central de Nantes, ce qui est tout de même une opération assez coûteuse. Mais la situation difficile que nous connaissons dans ce domaine doit s'améliorer prochainement, grâce à la mise en service d'un second central télex automatique d'une capacité de 600 lignes.

Je crois avoir déjà répondu à M. Rossi qui, naturellement, comme presque tous les orateurs, a soulevé la question des comptes de chèques postaux. D'une part, on m'invite à y puiser largement et à transformer des dépôts à vue en investissements à long terme. Vous conviendrez, mesdames, messieurs, que cela demande réflexion. D'autre part, on me dit que tout serait simple si, au lieu de recevoir un taux d'intérêt de 1,5 p. 100, je recevais 3 p. 100 ou plus. Pourquoi pas ? Il serait normal que je le propose en ma qualité de ministre des P. T. T. En revanche, je suis un peu étonné qu'une telle suggestion émane de représentants de la nation. Vous n'ignorez pas, en effet, que les ressources qui en résulteraient pour mon budget apparaîtraient sous forme de dépenses supplémentaires au budget des charges communes.

M. Buot m'a posé, en somme, deux importantes questions. La première concerne la situation téléphonique en Basse-Normandie ; la deuxième a trait à la création éventuelle d'une direction régionale. Ces deux questions sont liées.

En l'état actuel des choses, 62.000 abonnés au téléphone ne justifient pas la création d'une direction régionale ; il en faut bien davantage. Toutefois, je ne veux pas vous décourager, monsieur Buot. J'espère que le développement de votre région justifiera bientôt la création d'un tel service. D'ores et déjà, nous avons installé une antenne des services de télécommunications de Rouen à Caen et un ingénieur des télécommunications réside en permanence dans cette dernière ville.

Ce que je puis vous répondre en ce qui concerne la situation téléphonique en Basse-Normandie, c'est que, d'une part, tout ce qui a été annoncé dans le V^e Plan sera exécuté et que, d'autre part, nous ferons plus encore. Vous avez d'ailleurs vous-même reconnu l'effort considérable que nous avons accompli en décidant la création du centre de transit en commutation quatre fils de Caen. Croyez bien que nous prendrons toutes mesures utiles pour que le programme soit exécuté dans les délais prévus.

En ce qui concerne les questions de personnel, on a soulevé le problème des comités techniques paritaires départementaux et régionaux.

Théoriquement, cette question relève de la fonction publique, mais je suis tout à fait disposé — et j'y travaille déjà — à accélérer la mise en place de ces comités techniques dans mon administration, au niveau du département et au niveau de la région.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. le ministre des postes et télécommunications. M. Dumortier a pour ainsi dire repris toutes ces questions auxquelles j'ai déjà répondu. Il a également soulevé le problème des tarifs préférentiels en faveur de la presse.

A cet égard, que l'on n'attende pas de moi que j'impose à la presse un régime qui ne lui permettrait pas d'être acheminée du jour au lendemain, ni des tarifs venant obérer sa situation financière. Je laisserai à d'autres la responsabilité de telles suggestions.

Il a été également question du recours à l'entreprise privée et des cas très précis ont été cités. Etant donné qu'une question orale m'a été posée à ce sujet et qu'elle figure à l'ordre du jour de vendredi prochain, c'est ce jour-là, si l'Assemblée n'y voit pas d'objection, que je répondrai au fond aux questions de principe et de détail.

M. Dumortier m'a reproché un certain malthusianisme. En fait de malthusianisme, je pourrais lui rappeler que l'ensemble du budget des postes et télécommunications atteindra en 1969, pour les dépenses d'équipement, 2.878 millions de francs, alors qu'en francs constants et pour les années 1956, 1957 ou 1958 — je lui laisse le choix entre ces trois années — le montant des mêmes dépenses s'élevait respectivement à 644 millions, 616 millions et 514 millions de francs, ce qui explique peut-être les difficultés devant lesquelles nous nous trouvons maintenant. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Voilquin a soulevé plusieurs problèmes délicats et préoccupants concernant le personnel de l'administration des postes et télécommunications. Je n'oublie jamais que cette administration compte quelque 320.000 fonctionnaires et que, d'une façon générale, le travail que ceux-ci accomplissent est vraiment admi-

nable, qu'il s'agisse de la poste, des chèques postaux ou des télécommunications.

En ce qui concerne l'automatisation, qui pose de difficiles problèmes, nous ne pouvons y renoncer. Mais nous avons, bien entendu, le devoir de nous soucier du sort du personnel.

Je puis dire que, pour la période comprise entre le 1^{er} octobre 1968 et le 31 décembre 1970, les opérations d'automatisation dégageront 2.600 emplois — dont 900 titulaires et 1.700 auxiliaires — ce qui est un chiffre raisonnable. Pour le personnel titulaire, vous connaissez les dispositions qui ont été prises, car je m'en suis souvent expliqué ici même.

Quant au personnel auxiliaire, nous nous en préoccupons aussi et, dans toute la mesure du possible, nous nous efforçons de reclasser les agents qui ont servi l'Etat avec dévouement.

Je rappelle d'ailleurs qu'aux termes du protocole « Ségur » l'administration s'est engagée à ne procéder, jusqu'au 1^{er} juin 1969, à aucun déplacement d'office hors résidence d'opératrices titulaires en fonction dans des centres touchés par des mesures d'automatisation.

Le principe général est posé ; un comité interministériel est saisi de ce problème et il présentera certainement des solutions allant dans le sens que vous souhaitez.

A juste titre, vous avez souligné le délai considérable qui s'écoule entre la décision d'octroyer une indemnité et le versement des sommes dues aux intéressés, naturellement avec rappel.

Cela tient, j'en conviens, à la lourdeur de l'administration, mais je ne suis pas sûr que la responsabilité des retards incombe exclusivement à mon ministère.

Enfin, je ne recherche pas systématiquement la suppression des bureaux de poste. Il est nécessaire, autant que faire se peut, qu'une présence postale subsiste dans nos campagnes. A défaut, les bureaux mobiles permettent de régler cette question en milieu rural et aussi dans les villes nouvelles.

J'ai ainsi répondu à M. Ehm qui a évoqué l'ensemble de ces problèmes ; mais je lui signale, en ce qui concerne l'automatisation du téléphone, qu'il est en quelque sorte privilégié puisque le réseau téléphonique du Bas-Rhin est automatisé presque à 100 p. 100.

Mesdames, messieurs, je crois avoir répondu le mieux possible à toutes les questions qui m'ont été posées. Si par mégarde j'en avais oublié quelques-unes, ce dont je ne manquerai pas de m'apercevoir, je répondrais par écrit aux parlementaires qui sont intervenus.

Vous êtes maintenant en possession de tous les éléments pour juger le budget des P. T. T., que je vous demande de voter. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.)*

M. le président. J'appelle maintenant les crédits du budget annexe des postes et télécommunications inscrits aux articles 37 et 38.

Personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix les crédits des services votés, inscrits à l'article 37, au titre du budget annexe des postes et télécommunications, au chiffre de 12.377.670.030 francs.

Mme Jeannette Prin. Le groupe communiste vote contre.

(Ces crédits, mis aux voix, sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme inscrites au paragraphe I de l'article 38 — mesures nouvelles — au titre du budget annexe des postes et télécommunications, au chiffre de 2.568.200.000 francs.

M. Louis Odru. Le groupe communiste vote contre.

(Les autorisations de programme, mises aux voix, sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits inscrits au paragraphe II de l'article 38 — mesures nouvelles — au titre du budget annexe des postes et télécommunications, au chiffre de 1.228.383.539 francs.

Mme Jeannette Prin. Le groupe communiste vote contre.

(Ces crédits, mis aux voix, sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen du budget annexe des postes et télécommunications.

La suite de la discussion de la deuxième partie de la loi de finances est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1969 (n° 341). — (Rapport n° 359 de M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Services du Premier ministre *(suite)* :

Section IV. — Départements d'outre-mer et article 73.

(Annexe n° 9). — M. de Rocca Serra, rapporteur spécial ;

Avis n° 360, tome IV, de M. Renouard, au nom de la commission de la production et des échanges ;

Avis n° 394, tome IV, de M. Sablé, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.)

La séance est levée.

(La séance est levée à onze heures cinquante-cinq minutes.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELBECCHI.

